

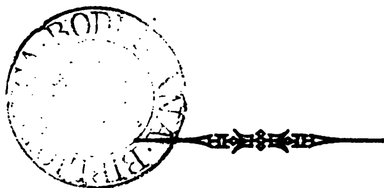


LE
PARTICIPE PASSÉ
DANS
LA LANGUE FRANÇAISE
ET
SON HISTOIRE.

PAR

J. BASTIN.

> Le participe, *avant*, prend le nom de *supin*
> Et ne change pas plus en français qu'en latin;
> Mais quand le participe est *après* le régime,
> Il accepte avec joie un accord légitime,
> Comprends-tu ?
>
> CASIMIR MERCIER,
> (7 février 1880).



ST-PETERSBOURG, chez les principaux libraires.
MOSCOU: chez Wolff et Gauthier.
PARIS: Maisonneuve, Quai Voltaire, 15.
BRUXELLES: Rosez, rue de la Madeleine.

ST-PÉTERSBOURG.

1880.

Дозволено цензурою. С.-Петербургъ, 10 іюня 1880 г.

Imprimerie Trenké & Fusnot, Maximilianovsky pér., n° 15.

OUVRAGES DE L'AUTEUR.

---

1) Morceaux de lecture et de traduction en prose et en vers, suivis d'un tableau des verbes *irréguliers* et d'un vocabulaire français-russe (prose : 190 pages in-8°; poésie: 52 pages; vocabulaire: 94 pages sur deux colonnes), 3e édition, 1880, recommandée par le Comité scientifique: Какъ полезное пособіе для употребленія въ среднихъ и высшихъ классахъ всѣхъ среднеучебныхъ заведеній Министерства Народнаго Просвѣщенія; recommandée aussi et adoptée par les Comités des Ecoles militaires, de la 4e section de S. M. l'Empereur et des Ecoles du St-Synode.

La dédicace de cette 3e édition a été gracieusement acceptée par S. A. I. Monseigneur le Prince Pierre d'Oldenbourg, Régent de la 4e section de la chancellerie de S. M. l'Empereur.

2) Traité des homographes, homonymes, paronymes et doublets de la langue française, avec la traduction russe de tous les mots français et leur étymologie (St-Pétersbourg, 1879; brochure de 64 pages in-8°).

3) Grammaire comparée et basée sur le latin (2e partie, syntaxe, 1879; 373 pages in-8°; prix: 1 rouble 25 cop.).

4) Grammaire comparée et basée sur le latin (1re partie, étymologie, 1878; 351 pages in-8°; prix: 1 rouble 25 cop.).

Les deux parties, qui forment la seconde édition des Études philologiques de 1870, recommandées par l'Académie Impériale des sciences de St-Pétersbourg, sont aussi recommandées par le Comité scientifique attaché au Ministère de l'Instruction publique et par celui du St-Synode comme un ouvrage *незамѣнимый*, et par le Comité pédagogique des Écoles militaires comme une œuvre *capitale* et *utile* (Paris, chez Maisonneuve, quai Voltaire, 15; Bruxelles, chez Rosez, rue de la Madeleine; St-Pétersbourg et Moscou, chez les principaux libraires).

5) Étude de philologie comparée sur quelques-uns des mots les plus connus dans les langues (Paris, 1876). Ouvrage recommandé par le Comité scientifique attaché au Ministère de l'Instruction publique.

6) Les Nouvelles Recherches sur la langue française, recommandées par le Comité scientifique et par celui des Écoles militaires (Bruxelles, 1872, imprimerie de l'Académie royale de Belgique).

7) Études philologiques sur la langue française, recommandées par l'Académie Impériale des sciences de St-Pétersbourg, par le Comité scientifique attaché au Ministère de l'Instruction publique, par le Comité pédagogique des Écoles militaires et par celui de la 4e section de la Chancellerie de S. M. l'Empereur (St-Pétersbourg, 1870).

8) Guide du voyageur en Russie (1866; Leipzig, chez F. Wagner; Varsovie, Gebethner et Wolff; Paris, Hachette et Lorenz; édition de M. Hoppe, St-Pétersbourg. Presque tous les journaux russes qui en ont donné un compte-

rendu au moment de son apparition ont parlé du Guide en Russie comme d'une œuvre *nationale*.

REMARQUES SUR MA GRAMMAIRE DE 1879.

Grammaire, 2e partie, 1879, syntaxe: page 200, ligne 25, au lieu de: Le passé *défini* et le *passé du subjonctif*, lisez: Le passé *indéfini* et le *passé du subjonctif*, etc.

Même partie, page 26, ligne 11: mais (*indique*) d'une manière, etc. Le mot *indique*, que suppléent, du reste, la phrase qui vient immédiatement après et toutes les pages qui suivent, a été omis, sans doute par inadvertance.— Ceci dit, je n'ai pas un seul mot à ajouter ni à retrancher à tout ce que j'ai écrit sur *l'article* dans les deux volumes de ma Grammaire de 1878-1879. La thèse de M. Dussac, licencié en droit, parue en 1880, ne peut rien changer, malgré tout l'esprit qu'y déploie l'auteur, à ma manière de voir, qui est basée sur toute l'histoire de notre langue et de plusieurs autres. L'article *défini*, de sa nature, *individualise* le substantif, ne le *généralise* pas, ne le *totalise* pas davantage. L'anglais, qui emploie l'article *défini* beaucoup mieux que nous, ne s'en sert jamais devant les substantifs ayant une signification *générale*, et il fait très bien. Si nous lui avons donné, en français, un emploi, qu'en réalité il ne devrait pas *avoir*, c'est que les mots prennent souvent avec le temps, et par analogie, une *extension* abusive d'abord, mais que l'usage finit par rendre aussi légitime que l'emploi qui, au fond, aurait dû leur être réservé en propre.

Le français, conformément à ce qu'il faisait autrefois, sait encore dans beaucoup de cas, dans les proverbes surtout, employer, *sans article*, le substantif pris, le plus souvent alors, dans un sens *général*, et le substantif, pour être *individualisé*, n'a pas non plus toujours besoin de l'article.

FAUTES D'IMPRESSION ET REMARQUES.

Page 2, 1re ligne; lisez: *rendre* au lieu de *prendre*; page 6, 12e ligne: Illud (illud); page 7, 10e ligne: Guenes li fel (fels); 40e ligne: **getet** en a la cire; page, 7, 27e ligne: ... receptum (la lettre que tu as **reçu**, et non **reçue**); page 10, ligne 20e: de lui **relevet** (relevet); page 18, ligne 27e: *habeo receptam epistolam* (sans virgule séparant les deux derniers mots); page 16, ligne 39e: qu'au XVIIe *siècle* (et non: *siéle*).

Le 22 juillet 1880.

RAPPORT DU COMITÉ SCIENTIFIQUE ATTACHÉ AU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, SUR LE PARTICIPE PASSÉ DANS LA LANGUE FRANÇAISE ET SON HISTOIRE PAR J. BASTIN.

Le manuscrit de M. Bastin nous donne la monographie d'une des parties les plus malades de la Grammaire française, la question *d'accord* du participe passé dans les temps composés. Effectivement, cette question paraît excessivement embrouillée et d'une étude très difficile, par suite du manque de solidité et du défaut de logique des règles que nous trouvons dans tous les manuels employés dans les écoles. En réalité, sur ce terrain de la syntaxe, il ne devrait y avoir que deux règles, basées sur l'histoire de la langue: 1° le participe, conjugué avec *avoir*, devrait rester toujours *invariable;* 2° le participe, conjugué avec *être*, devrait toujours, et dans tous les cas, s'accorder avec le *sujet* — (à l'exception peut-être des seuls verbes *pronominaux*, lesquels, d'après l'histoire de l'ancienne langue, devraient aussi s'accorder avec le *sujet*, ou pourraient, d'après l'esprit du français moderne, rester toujours *invariables*, comme les participes conjugués avec *avoir*).

Si ces deux données, qui, comme le prouve M. Bastin, ont pour elles la logique et l'histoire de la langue, n'avaient pas été embrouillées, grâce à la règle de Marot, par les grammairiens du XVII° siècle, — qui avaient à peu près tous, sur ces règles, leur point de vue particulier, — la question du participe français serait excessivement simple, et ne ferait pas aujourd'hui le *tourment de la jeunesse et le désespoir des étrangers.*

La règle de *position*, — **accord** quand le complément direct *précède*, **invariabilité** quand ce complément *suit* le participe, — est certainement due aux grammairiens du XVII° siècle, qui ont détourné la langue de son cours naturel et fait d'une question, naturellement très simple, une des théories les plus difficiles et les plus compliquées de la syntaxe française. Sans parler, en effet, des verbes *actifs*, dans l'emploi desquels nous devons toujours être soigneusement sur nos gardes, quant à la place qu'occupe le complément *direct*, — lequel n'est pas toujours facile à trouver, — nous avons encore les verbes *neutres*, qui peuvent eux-mêmes, en beaucoup de cas, s'employer comme *actifs* et deviennent alors susceptibles d'accord. Viennent ensuite les verbes *pronominaux*, qu'il faut diviser, pour bien appliquer la règle d'accord, en *essentiellement* et en *accidentellement* pronominaux, en pronominaux *actifs*, *neutres*, et même *impersonnels*. Ces verbes sont très nombreux, et il faut encore que l'élève retienne que, quoique conjugués avec *être*, les participes de ces verbes s'accorde, contrairement à l'histoire de la langue, comme s'ils étaient conjugués avec *avoir*. De là autant de difficultés, et bien d'autres encore, qui viennent embarrasser les élèves et mettent les

étrangers dans l'impossibilité presque absolue de pouvoir jamais parfaitement posséder ou appliquer les différentes règles du participe passé.

M. Bastin, dans la monographie qu'il nous donne, après avoir étudié le sujet, consciencieusement et sous toutes ses faces, nous prouve à l'évidence le peu de fondement et le manque de logique de toute la théorie actuelle du participe. Le grand nombre d'exemples qu'il cite des anciens monuments des premiers temps de la langue française et des écrivains les plus remarquables des siècles qui ont suivi, justifie pleinement la démonstration du fait qu'il avance, en disant que rien, ni dans la langue ni dans ses tendances, ne prêtait à la formation ou à l'existence d'une telle théorie, qui se montre, au contraire, à chaque pas, illogique, ou se met en contradiction flagrante avec l'esprit de la langue.

Comme conclusion de son ouvrage, M. Bastin exprime le vœu que les grammairiens et les écrivains contemporains renoncent à la théorie en vigueur de nos jours pour en revenir à celle qui est tout indiquée par l'histoire et les tendances de la langue, et en cela il est impossible de ne pas sympathiser avec les idées de l'auteur, parce qu'alors l'étude du participe deviendrait très facile à tous ceux qui s'occupent de la langue française.

Dans l'appendice qu'il ajoute à son ouvrage sur le participe passé, M. Bastin examine, en les critiquant, les ouvrages des grammairiens les plus éminents, à partir du XVII[e] siècle, entre autres la Grammaire générale de Port Royal, mais uniquement au point de vue de la partie qui l'occupe, *la monographie du participe.* M. Bastin nous montre ici, en s'en tenant à l'ordre chronologique, dans quelle mesure les grammairiens Regnier Desmarais, le père Buffier, Restaut, Wailly, Levizac, Letellier, Lequien, Noël et Chapsal ont contribué, les uns après les autres, au développement de la théorie du participe passé, sous l'influence des deux grands maîtres en grammaire du XVII[e] siècle, Vaugelas et Ménage. Cet appendice offre surtout une grande importance, en raison de ce que les œuvres des grammairiens cités plus haut sont devenues aujourd'hui, pour la plupart, une rareté bibliographique dont l'achat n'est pas accessible à la masse des maîtres, qui, par état, sont cependant obligés de s'intéresser aux questions ardues de la grammaire française.

L'appendice de l'ouvrage de M. Bastin n'est ni moins consciencieux ni moins solide que le reste de son travail, et la critique y est tout aussi modérée que dans son Histoire même du participe.

Pour toutes ces raisons, nous pensons que la monographie du participe passé de M. Bastin, avec l'appendice qui y est joint, serait une *acquisition très utile pour les bibliothèques fondamentales,* afin que les maîtres puissent prendre connaissance de l'histoire détaillée du participe et du développement de ses règles dans la langue française.

Le jugement du Comité scientifique a été confirmé par S. Exc. l'adjoint du Ministre de l'Instruction publique.

Reçu le 11/23 juin 1880 (sous le № 6979).

DÉDIÉ

AUX ÉLÈVES DU 2e GYMNASE CLASSIQUE

DE

ST-PÉTERSBOURG

SOUS LA DIRECTION DE M. LE CONSEILLER D'ÉTAT ACTUEL

C. I. DE SMIRNOFF,

A

L'OCCASION DU 75e ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DU GYMNASE

1805—1880.

PARTICIPE PASSÉ.

(HISTORIQUE).

Le participe passé, dans l'ancien français, reproduisait:

1° Le participe passé *neutre absolu* et *invariable* du latin, marquant *l'état.*

Quae cum ita sint, de Caesare satis hoc tempore **dictum habeo:** puisqu'il en est ainsi, j'**ai**, pour cette fois, assez **parlé** de César (Cicéron).

Pour l'ancien français, **j'ai**, comme le latin *habeo*, est un indicatif présent; **dit**, comme *dictum*, n'est qu'un participe *passif* adjectif absolu et neutre. — Les deux mots: *j'ai dit*, ne faisaient pas alors, comme dans notre langue actuelle, un parfait *périphrastique*, un *passé indéfini*, formant une locution verbale *indivisible*, ou *inséparable*. Il y a la même différence entre le: *j'ai dit* de notre ancienne langue et notre: *j'ai dit* actuel, qu'entre le *habeo dictum* et le *dixi* du latin [1]).

Deus **exploratum habet** se fore semper in aeternis voluptatibus (Cicéron).

Si nous traduisons mot à mot la phrase, nous aurons: Dieu **a reconnu** qu'il serait dans d'éternelles jouissances, qu'il jouirait d'un bonheur sans fin. Mais la phrase latine ne contient pas dans *exploratum habet* l'idée d'une *action passée* comme le français *a reconnu*, c'est celle d'un présent *habet*, avec un participe passif marquant l'*état:* Dieu a (tient, possède) ceci comme **reconnu:** qu'il jouira d'un bonheur sans fin. Nous devrons donc, si nous voulons

---

[1]) Voir ma Grammaire comparée et basée sur le latin, pour la comparaison de notre passé *défini* et *indéfini* avec le *perfectum* latin (perfectum *historicum* ou perf. *praesens*), pp. 240-242; 1re partie, 1878. (Paris, Maisonneuve, quai Voltaire, 15; Bruxelles, Rosez, rue de la Madeleine; St-Pétersbourg et Moscou chez les principaux libraires.)

prendre exactement la pensée latine dans notre langue, traduire la phrase par un *présent*, et non par un *passé:*

Dieu **sait** qu'il jouira d'un bonheur sans fin (il **tient** en lui la chose comme *reconnue*, *expérimentée* depuis les siècles).

2° Le participe *passif-adjectif variable*, marquant aussi *l'état*, comme celui que nous venons de voir:

Naves quas **paratas** habebat (César). Amicitiam non habent **cognitam** (Cicéron). Habet **divisum** imperium cum Jove (Virgile).

Si nous traduisons encore mot à mot, nous aurons:

Les vaisseaux qu'il **avait préparés**; mais pour l'ancien français, *avait préparés* n'est pas un *plus-que-parfait* comme dans notre langue actuelle; **avait** n'est pas un *auxiliaire*, il conserve toute sa signification de *posséder*, *tenir*, et pour traduire la phrase latine en lui conservant toute sa valeur, il faudrait dire:

Les vaisseaux qu'il **avait,** qu'il **possédait,** qu'il **tenait** (comme) **préparés,** ou **ayant été préparés** (*auparavant*).

La phrase, ainsi construite, ne contient encore qu'un *imparfait* comme en latin, et cet imparfait: **avait, tenait, possédait,** est suivi d'un participe passif-adjectif marquant ou exprimant *l'état*, résultat d'une action antérieurement faite.

Les deux exemples suivants ne contiennent aussi en latin que l'idée du *présent*:

Ils ne **connaissent** pas l'amitié. Il **partage** l'empire avec Jupiter.

La traduction littérale, pour rendre exactement l'idée latine, donnerait:

Ils n'**ont** pas, ils ne **possèdent** pas l'amitié comme (chose) **connue;** il **tient,** il **possède** l'empire (comme) **partagé,** (comme domaine) **partagé** avec Jupiter.

Si nous traduisions ici par notre *passé indéfini:*

Ils n'**ont** pas **connu** l'amitié; il **a partagé** l'empire avec Jupiter

nous changerions complètement le sens de la phrase latine.

Dans la première phrase: les vaisseaux qu'il **avait préparés,** le français d'aujourd'hui ne marque plus directement *l'état* comme le latin *paratas habebat,* il n'exprime plus que *l'action.* **Avait préparés** est toujours pour nous, aujourd'hui, un *plus-que-parfait* marquant *l'action* avant tout; l'idée *d'état,* que le complément direct *précède* ou *suive* le participe, n'est plus qu'une idée tout à fait *secondaire.* C'est notre esprit qui déduit toujours facilement de l'idée d'*action,* idée principale exprimée par le verbe, l'idée *d'état* qui en est souvent la conséquence. Puisque César *avait déjà préparé auparavant* des vaisseaux (*action*), il est clair qu'au moment donné

dont il est question, César **avait, tenait, possédait** ces vaisseaux comme préparés (*état*).

Ces oiseaux que vous voyez dans ma cage, je les **ai attrapés** hier (passé indéfini, *action*). Conséquence: j'**ai**, je **tiens**, je **possède** ces oiseaux dans ma cage comme **attrapés** depuis hier (*état*, idée *secondaire d'état*, découlant de l'idée *d'action* exprimée par le verbe au *passé indéfini*).

Nous l'avons déjà dit dans l'étude des temps de l'indicatif, le *passé indéfini* exprimant *l'action* répond, si toutefois les conséquences de l'action durent encore au moment de la parole, au *présent de l'indicatif;* c'est alors le *perfectum praesens* du latin.

Qu'avez-vous au bras? Je **me suis blessé** hier (action); donc, comme *conséquence* de cette *action:* Je **suis blessé** maintenant (*état*). – L'*état présent*—(au présent de l'indicatif)—répond au *passé indéfini*, exprimant *l'action* faite dans un moment *passé*.

Quand mon fils est revenu de la guerre il **était blessé** (état), il **s'était blessé,** par conséquent, pendant la guerre, ou: il **avait été blessé** pendant la guerre (action). — L'imparfait (*état*) correspond au plus-que-parfait (action).

En reprenant les phrases que nous avons étudiées plus haut, on peut assurer que le vieux français pouvait dire et disait d'abord comme le latin avec l'idée d'*état*: les vaisseaux qu'il **avait** préparés — (*avait* n'étant pas ici *auxiliaire*, mais conservant toute sa signification de *avoir*, *tenir*, *posséder*, tandis que dans notre langue *actuelle*: **avait préparés** est nécessairement un *plus-que-parfait*, une *locution verbale*, dont les deux termes sont *indivisibles* ou *inséparables*, et exprimant toujours *l'action*. L'idée *d'état* n'y est plus, comme nous l'avons déjà dit, qu'une idée *secondaire*, *accessoire*).

Le vieux français pouvait aussi dire, et disait à son origine, avec l'idée d'**état**:

Ils n'**ont** pas l'amitié **connue** (indicatif présent, suivi d'un participe passif-adjectif). Il **a** l'empire **partagé** avec Jupiter (même analyse).

Pouvons-nous encore nous exprimer aujourd'hui de cette manière? — Non, cette construction forme maintenant, — quelques cas exceptés, — une inversion, et une inversion qui n'est plus permise dans le français. Toute naturelle dans notre langue jusqu'au XVIe siècle, déjà très rare au XVIIe, — (et celui-ci en avait déjà complètement changé le sens primitif), — elle est tout à fait abandonnée dans la langue du XVIIIe et du XIXe siècle [1]).

---

[1]) On trouve encore au XVIIe siècle, mais cette tournure est alors très rare: Aucun étonnement n'**a** leur gloire **flétrie** (Corneille). Chaque goutte épargnée **a** sa gloire **flétrie** (Idem). Il m'**a** droit dans ma chambre une boîte **jetée** (Molière). **J'ai** l'affaire **différée** (Scarron). Cette pensée **a** ma

Nous pourrons encore cependant dire dans quelques cas avec l'ancienne langue, en exprimant, soit l'idée d'*action* (1re tournure), soit l'idée d'*état* (seconde tournure):

Il **a déchiré** ses habits (action); il **a** ses habits **déchirés** (état). Il **a enfoui** une somme dans la terre; il **a** une somme **enfouie**, etc. Il **a accompli** hier ses dix-huit ans, il **a** ses dix-huit ans **accomplis.** Il **avait attaché** ses yeux sur moi, il **avait** ses yeux **attachés** sur moi. Il **a croisé** ses bras sur sa poitrine. Il **a** les bras **croisés** sur sa poitrine. **J'ai** tous ces objets **faits, achevés, préparés** depuis longtemps, vous pouvez les prendre quand vous voudrez. Il **a ouvert** les yeux; il **a** les yeux **ouverts.** Ils **avaient placardé** à la tête de leurs lits leurs numéros d'ordre; ils **avaient** leurs numéros d'ordre **placardés** à la tête de leurs lits. On lui **a bandé** les yeux; il **a** les yeux **bandés.** Vous **avez retroussé** vos manches; vous **avez** vos manches **retroussées.**

On voit encore ici l'*action* au *passé indéfini*, répondant à l'*état* au *présent de l'indicatif*, et l'*action* au *plus-que-parfait*, répondant à l'*état* exprimé par *l'imparfait*.

Quant à l'explication que donne M. Brachet de la forme *invariable* du participe dans: habes *receptum* epistolam, par habes **(hoc) receptum,** id est: epistolam, elle n'a d'autre défaut, selon nous, que celui de n'avoir jamais existé dans le latin; elle ne méritait nullement, je le pense du moins, d'être persiflée par le savant M. Darmesteter dans la *Revue critique* du 19 décembre 1874 [1]).

Les Latins n'employaient cette tournure qu'avec des substantifs *neutres*, ou avec une *proposition infinitive* à l'*accusatif*. — Si donc le bon latin avait dit: habes receptum epistolam, on ne pourrait donner à cette phrase que l'explication de M. Brachet: habes **hoc** receptum, id est: epistolam. Malheureusement cette manière d'écrire n'est pas latine; M. Brachet raisonne dans le vide.

---

conscience **offensée** (Voiture). La valeur d'Alexandre **a** la terre **conquise** (voir Ménage, page 45).

Et même dans Voltaire: il **a** déjà *la chambre* **empestée.** (Pucelle, chant 4e). Un si grand roi qui tout *son peuple* **a mis** dans le chemin du benoît paradis (chant V). Il **avait** l'âme avec les yeux **frappée** (dans cet exemple, comme dans le vieux français, *avait* n'est pas *auxiliaire;* ch. V). A son côté pendait la noble épée, Qui d'Holopherne **a** la tête **coupée** (ch. XXI).

Ces quelques exemples de Voltaire sentaient déjà de son temps l'archaïsme, et n'infirment nullement ce que nous disons plus haut.

[1]) La théorie de M. Brachet expliquant la forme *invariable* du participe dans: habes **receptum** epistolam, par: habes **(hoc)** receptum, id est epistolam, est aussi celle de M. Littré (Dictionnaire, page 973, 2e colonne, № 17, lignes 22-26). Voilà donc M. Littré rangé parmi les *étourdis*, si nous voulions nous en tenir à la critique de l'érudit M. Darmesteter et de ceux qui partagent son opinion sur la théorie de M. Brachet.

« M. Brachet, dit M. Darmesteter, a-t-il jamais persiflé des règles plus ridicules que celle-ci? »

Quand M. Darmesteter, dans sa haute impartialité, nous dit, avec M. Marty-Laveaux, que partie de: habes **receptam** epistolam, notre langue est arrivée aujourd'hui à habes **receptum** epistolam, il n'est guère plus dans le vrai que M. Brachet lui-même.

Il faut reconnaître, je l'avoue, que notre langue dans ses premiers vagissements est partie d'un *seul* et *unique* principe: habes **receptam** epistolam, epistola quam habes **receptam**, tant les exceptions à cette *unique* règle sont rares [1]); mais il faut avouer aussi que le français, quoique arrivé aujourd'hui aussi pour *l'idée* à un *seul* principe: *habeo receptum* (recepi) epistolam, epistola quam *habeo receptum* (recepi): J'ai **reçu** la lettre (action), la lettre que j'ai **reçu** (action), en est encore, pour la *grammaire* et *l'orthographe*, à une *double* règle: habeo **receptum** epistolam (j'ai **reçu** la lettre), epistola quam habeo **receptam** (la lettre que j'ai **reçue**): règle *double*, et non *unique* comme le prétend M. Darmesteter.

L'éminent critique de nos Revues voudra bien sans doute admettre que si la langue populaire en est arrivée à l'*unique* règle: la lettre que j'ai **écrit**, j'ai **écrit** la lettre (participe toujours *invariable*), nous ne sommes pas aussi avancés que le peuple, — la langue littéraire, comme nous l'avons dit quelques lignes plus haut, n'est d'accord sur ce point que pour *l'idée* avec celle du peuple, — et il reconnaîtra volontiers, j'en suis sûr, que, dans une grammaire, c'est de la langue des *lettrés*, de la langue *littéraire* que nous devons nous occuper, et non de celle *du peuple*. Nos écrivains n'ont pas eu certainement jusqu'ici l'habitude de tenir la langue *populaire* en aussi grande estime que M. Darmesteter semble le faire luimême, — pour ce cas, du moins — dans ses divers écrits.

M. Darmesteter nous dit encore que la tournure: Naves *quas habebat paratas* devint toujours plus rare dans la latinité à partir de l'époque qui suivit Cicéron. — Mais si cette tournure était réellement disparue au moyen âge, si le peuple gallo-romain l'ignorait comme les quelques lignes de M. Darmesteter qui précèdent pourraient nous le faire supposer, comment donc notre langue du moyen âge a-t-elle pu partir alors d'un principe *latin* qui n'aurait plus été en usage dans la langue latine? M. Darmesteter aurait bien pu nous donner quelques renseignements à ce sujet; il n'aurait pas dû, ce nous semble, se contenter de persifler M. Brachet, et, au lieu de se borner à démolir simplement le système de celui-ci, il aurait

---

[1]) Voir l'excellent petit ouvrage de M. J. Bonnard: Le participe passé en vieux français; Lausanne, 1877, imprimerie de George Bridel. — Voir aussi l'excellent travail de M. Amédée Mercier, docteur ès lettres, agrégé de rhétorique et professeur au Lycée de Nantes; Paris, 1879; Vieweg, rue Richelieu, 67. Tout mon regret, en publiant mon petit travail, est de ne pouvoir profiter de ce précieux ouvrage, que je n'ai reçu que depuis quelques jours de l'auteur lui-même (3 (15) juin 1880).

mieux fait, avec l'immense science que nous lui connaissons, d'édifier son propre système, en l'appuyant sur les preuves les plus solides.

Ce que M. Darmesteter n'a point fait, n'a pas voulu ou n'a pas su faire dans ses articles de critique, M. J. Bonnard a essayé de le faire dans son petit ouvrage: le Participe en vieux français (Lausanne, 1877). M. Bonnard nous cite, en effet, plusieurs exemples du Dictionnaire de la basse latinité de Ducange, qui nous prouvent à l'évidence que la tournure latine dont nous avons parlé plus haut existait encore, du moins, dans les ouvrages des clercs ou des lettrés du moyen âge.

Habent regulam **promissam.** illud sacramentum quod **juratum habeo. Auditum habemus** qualiter... Cum orationem **habuerint factam.** Sarmatas absque proelio **subditos habuit** [1]).

Ce latin du moyen âge est toujours, comme on le voit, la formule latine de l'époque de Cicéron, — rare à l'époque cicéronienne dans les auteurs, devenue encore de jour en jour plus rare après cette époque, nous dit le savant M. Darmesteter.

Mais cette tournure, devenue si rare chez les auteurs, n'étaitelle pas, au contraire, d'un usage fréquent, ou, du moins, assez ordinaire chez le peuple? Sa réapparition dans les documents du moyen âge ne prouve-t-elle pas que, si elle était tombée chez les écrivains de la bonne latinité, elle avait su, tout au moins, se maintenir dans le langage populaire auquel le moyen âge a dû certainement l'emprunter?

Le peu d'exemples contenant des participes avec *avoir* qui se trouvent dans les textes des Xe et XIe siècles nous prouvent évidemment, si toutefois un nombre très restreint d'exemples suffit pour amener l'évidence, que notre ancienne langue est partie à peu près exclusivement du seul et unique principe latin: habeo **receptam** epistolam, epistola quam habeo **receptam,** au participe toujours *variable* comme exprimant *l'état*, à l'instar de la formule latine — (j'ai **reçue** la lettre; la lettre que j'ai **reçue**).

On trouve déjà cependant un certain nombre d'exceptions à cette règle dans la Chanson de Roland (édition Léon Gautier, 1872). Voici les cas que nous avons pu relever dans une lecture rapide de notre poème:

De ces paroles que vous avez ci **dit** (vers 145e). Messe et matines ad li Reis **escultet** (164). **Pris** ai Valterne et la terre de Pine (199). Freint le seel, getet en a la cire (486). La rere guarde avez sur mei **juget** (754). Ma bone espée que ai **ceint** al costet (1066). De sun osberc li ad les pans

---

[1]) Consulter, si on le désire, les deux éditions du dictionnaire de Ducange qui se trouvent à la Bibliothèque publique Impériale de St-Pétersbourg: celle de Venise, 1738, tome III, pp. 968-969, au mot *habere*, et celle de Didot, 1840, tome III, p. 606, aussi au mot *habere*.

rumput (1558). Ne a muiller ne a dame qu'aies **veut** (1960). Par tel amur as les vus **deseveret** (séparés; 2009). Mort sunt Franceis, tuz les i ad **perdut** (2038). Si ont d'icels Ki les chefs ont **perdut** (2094). **Perdut** avum Espaigne nostre terre (2119). De cels de France les corns avons **oït** (2132). La flur de France (tu) as **perdut**, co set Deus (2455). Et les baruns qu'il y ont **amenet** (2784). Tuz leur amis qu'il i unt morz **truvet** (2953). Ad un carner sempres (sur le champ) les unt **portet** (2954). **Nurrit** vos ai lung tens (3374). **Trait** ad l'espée (3431) — Moult ont **oüt** e peines et ahans (267). Et dist al Rei: Guenes a **dit** folie (496). Guenes li fels en a **fait** traïson (844). Si'n ait **oüt** e peines et ahans (864), etc., etc. (le participe commence à être *invariable* quand le complément est *avant* ou *après* le participe).

Citons aussi cet exemple d'accord curieux:

En mi le vis (visage) **li** (l'arme) ad **faite** descendre (392, participe *fait*, variable, malgré l'infinitif qui suit).

Ce n'est guère qu'à partir du XII[e] siècle, mais un peu déjà au XI[e], comme on le voit, que les *formes verbales composées actives* commencent à se développer et que les locutions: j'**ai reçu**, j'**avais reçu** une lettre, etc., deviennent déjà parfois l'équivalent des formes allemandes: *ich habe bekommen*, *ich hatte bekommen*, etc., qui ont un sens *actif* comme les temps composés dans notre langue moderne. Nous trouverons donc déjà quelquefois dans le XI[e] siècle, mais rarement, à côté de: habes **receptam** epistolam (tu as **reçue** la lettre), epistola quam habes **receptam** (la lettre que tu as **reçue**), règle ordinaire, la forme du participe *invariable*: habes **receptum** epistolam (tu as **reçu** la lettre), epistola quam habes **receptum** (la lettre que tu as **reçu**), qui ne se présente encore, il est vrai, qu'à l'état de rare exception.

Le verbe *avoir*, dans ces cas exceptionnels, commence à devenir *auxiliaire* comme dans l'allemand: ich *habe bekommen*, etc., et l'idée *active* (d'action) commence ainsi à alterner dans des proportions très modestes, il est vrai, avec l'idée *passive* (celle *d'état*), avant qu'elle parvienne à la supplanter complètement, comme elle le fait actuellement dans notre langue moderne; car, aujourd'hui, nous le répétons encore, nous n'avons plus jamais l'idée *d'état*, ni un *indicatif présent* dans: j'**ai reçu** la lettre, la lettre que j'**ai reçue**, mais l'idée *d'action*, un *passé indéfini*. Que le complément *précède* ou *suive* le participe, la valeur de la *locution verbale* reste toujours la même; l'*état* n'est plus aujourd'hui qu'une idée tout à fait *secondaire*, dérivant de celle de l'*action*, et cette idée *d'état*, quand toutefois elle existe, c'est notre esprit qui la perçoit toujours facilement d'après le contexte de la phrase dans laquelle se trouve le participe.

A partir du XII[e] siècle, surtout, l'idée *active* des temps *composés* ou *périphrastiques* va donc en se développant de plus en plus, et c'est, avant tout, dans les provinces les plus éloignées de celles où les formes latines s'étaient le mieux conservées que l'on dut porter, je suppose, les premières et les plus nombreuses atteintes à l'an-

cienne règle du participe passé. Somme toute, les exemples *d'accord* sont encore partout, — que le complément *précède*, ou *non*, le participe, — plus nombreux que les cas d'*invariabilité;* mais nous pouvons dire aussi, sans crainte de nous tromper, qu'à partir du XIIe siècle notre langue est déjà arrivée à une *double* règle — *variabilité* et *invariabilité* du participe, — laquelle, dans la pratique, est arrivée, pour la phraséologie, aux formules suivantes:

1) J'ai **reçue** une lettre: habeo **receptam** epistolam.
2) J'**ai reçu** une lettre: **habeo receptum** (recepi) epistolam.
3) J'ai une lettre **reçue:** habeo epistolam **receptam.**
4) La lettre que j'ai **reçue:** epistola quam habeo **receptam.**
5) La lettre que j'**ai reçu:** epistola quam (recepi) **receptum habeo.**
6) Cette lettre, dès que **reçue** il l'eut: (statim ac eam **receptam** habuit).
7) Cette lettre, dès que **reçu** il **l'eut:** (recepit; **receptum habuit**).
8) **Reçu** ai la lettre.

Ville-Hardouin (1167-1213) fait encore le plus souvent *accorder* le participe passé quand le complément *suit*, et le laisse quelquefois, mais rarement, *invariable*, quand le complément *précède* (édition Wailly): Voici les exemples que j'ai recueillis:

Signor, je ai **veues** vos letres (ch. 16). Quand cil (celui-ci) ot **contée** la novele (35). Dui (deux) blanc abé que il avait **amené** (44). Mult orent bien **attendues** totes lor convenances li Venisien (57). **Perdue** avoit la veue (67). Il avoient **tenduz** trez (tentes) et paveillons (112). La convenance que vos lor avez **convent** (213). Il avoit **amenée** avec lui l'empereris (266). Ils ont **mise** la mellée entre vos et le marchis (293). Il avait (à) son frère **traiz** les aulz (yeux; 313). Il ot **porprise** la terre (386). L'empereres ot **assemblés** ses genz (451). Il orent **menez** lor gaainz qu'il avoient **fait** (451). Il orent **morz** (tué) de ses homes assez (476). Les autres chars qu'il avait **gaaigné** (492). Il avait **tolue** se tierre en trahison (505). Il ot **ordenées** ses batailles (526). Il n'a de vos **eus** homages ne sairemens (576). Vos avez **garnis** mes castiaux (608). Ils ont **guerpie** la grand nef (665). Les genz que l'empereres avoit **laissié** (281). Cil (ceux) d'Andrinople qui avoient lor chars **mené** (492).

Joinville (1223-1319), comme Ville-Hardouin, fait le plus souvent *accorder* le participe, soit que le complément *précède*, soit qu'il *suive* le participe. Nous ne citerons encore ici que des exemples qui sont en désaccord avec les règles que nous suivons aujourd'hui. Les cas d'*invariabilité*, quand le complément précède, sont excessivement rares, comme on va le voir d'après les exemples que nous avons pu relever après une simple lecture; les cas de *variabilité*, quand le complément suit, forment la règle *générale*. Joinville, mieux encore peut-être que Ville-Hardouin, suit, aussi exactement qu'on peut le désirer, la règle latine *d'accord:* habeo **scriptam** epistolam, epistola quam habeo **scriptam** (édition Wailly):

Vous avez **gardée** la Rochelle (48). Avons ci arière **escriptes** partie de bones paroles (68). Tant que il eussent **vuidié la** contée de

Champaigne (85). Un forz venz ot **rompues** les cordes des ancres (137). Et avoit **faite** une merveille (141). Vous avez **gaaignées** lour engins et lour heberges (tentes; 244). Si tost comme on lour averoit **delivrée** Damiete (358). Nous averons **eue** une victoire (479). Je vous ai **aportée** cette espée (510). Quand li roys ot **assouvie** la forteresse (563). Li Sarazin orent **desconfiz** les serjanz le roy (572). Il a **atirie** (arrangé) **sa** besoigne pour aler en France (610). Sire, vous savez pourquoy je vous **ai faite** ceste demande (656). Il avoit **leue** la bible et les livres, etc. (659; accord avec le substantif *le plus rapproché* du participe, ce qui se faisait presque toujours dans notre vieille langue). J'ai **veues** lettres **seelées** (675).

Unes lettres que li roys avoit **donnei** (66). De granz tonniaux de vin qu'il avoit **acheté** (130). Les preudomes vous ai je **ramentevu** (173). Li amiral (pluriel) que li soudans avoit **ostei** pristrent consoil (348). En remembrance de ceus que il avoit **enterrei** (498). Les gens que li roys avoit **appaisie** (683). Leur dons et leur aumosnes que ti devancier leur auront **donné** (750). Les faiz nostre saint roy que je ai **veu** et **oy** (768).

C'est donc le XII[e] siècle, surtout, qui a donné un vif essor à la tendance de nos *temps composés* à se séparer de la formule latine: habeo *receptam* epistolam, epistola quam habeo *receptam*, pour se rapprocher de la formule allemande au participe *invariable*, et formant avec l'auxiliaire *avoir*, qui précède, un temps *composé*, une locution verbale *indivise* ou *inséparable* au sens *actif*. L'idée de l'écrivain qui se portait d'abord à peu près exclusivement — (règle latine) — sur le *complément*, pour ne faire exprimer au participe que *l'état*, se porte dès lors — (XII[e] siècle) — de plus en plus sur le *verbe*, qui marque *l'action*. Le participe prend ainsi tous les jours davantage la forme *invariable* propre à la nature de nos temps *périphrastiques* ou *composés* (comparez les formes *périphrastiques* ou *composées* de la langue allemande).

Règles générales au XII[e] siècle:

1) Quand le complément direct *précède* le participe, l'idée de l'écrivain se porte surtout sur ce *complément*, lequel conserve, en général, assez de force pour attirer l'*accord* du participe: la lettre que j'ai **reçue.**

La formule: la lettre que j'ai **reçu** — (participe *invariable*) — contient déjà aussi beaucoup d'exemples, mais ce n'est que l'exception.

2) Quand le complément direct *suit*, — surtout quand c'est le participe qui commence la phrase — c'est sur le *verbe* que se porte principalement l'attention de celui qui écrit. C'est conséquemment alors l'idée d'*action* qui domine, et le participe reste assez souvent *invariable*: j'ai **reçu** la lettre.

On trouve aussi très fréquemment: j'ai **reçue** la lettre, mais cela tend déjà aussi à devenir l'exception, si toutefois l'on tient compte de tous les ouvrages de l'époque.

Le XIV[e] siècle — (surtout dans sa seconde moitié) — et le XV[e] reprirent, plus que le XIII[e], — (que l'on peut regarder comme un

temps d'arrêt dans le développement, selon l'esprit national, de nos règles du participe), — le mouvement qui s'était manifesté dès le XIe, et qui s'était surtout développé au XIIe: *nombreux exemples d'accord quand le complément direct précède, mais exemples aussi beaucoup plus nombreux d'invariabilité qnand le complément suit et même quand il précède le participe.* C'est la règle de *position*, règle fixée aujourd'hui, — qui n'aurait jamais dû l'être, — mais sujette, à la fin du XIVe siècle et dans le courant du XVe, à tant d'exceptions, qu'une lecture superficielle pourrait facilement faire passer les exceptions pour la règle elle-même.

Les exceptions à cette double règle se trouvent, en effet, en grand nombre aux XIVe et XVe siècles. Prenons Froissart, qui appartient exclusivement, il est vrai, à la seconde moitié du XIVe siècle (1337-1410). Nous lisons au tome II de l'édition du baron Kervyn de Lettenhove, publiée sur celle du Vatican:

Il avoit la fille de son frère germain **mariet** a messire Carle de Blois (page 7). Pour ce l'avoit-il **mariet** et **donnet** à messire Carle de Blois (7). Tous ceuls qui feaulté li avoient **fait** (10). Il avait encargiet l'armoirie et l'avoit **relevé** en foi et en hommage dou roi (18). Je l'ai **relevé** (la *ducée;* duché de Bretagne; 24). Vous l'avez de lui relevet (*la* duché; 25). Il l'avoit **relevet** de aultre signeur (29). Li varlès les avoit **ensengniet** (34). La traïson et mauvesté que on avoit **fait** a son mari (39). Tout li compagnon que la contesse i avoit **envoyet** (48). La hardie et outrageuse emprise que elle avoit **fait** (52). La cace (chasse) que il avoient **fait** après la contesse (53). De bons compagnons que la contesse i avoit **envoyet** (55). Il avoit sa femme et ses filles en son hostel **laissiet** (56). Elle senti que ses gens qui loiaument l'avoient **servi** (avaient servi *elle;* 57). La contesse les remerchia grandement de ce que il l'avoient **apaisié** (63). Tous ceuls que **amené** il avoit (65). Une grosse barge (barque) que li marronnier avoient là **bouté** (74).

Les cas exceptionnels se suivent de très près, comme on le voit; ils sont même tellement nombreux qu'ils portent une rude atteinte à la règle générale, si toutefois l'on peut encore appeler règle *générale* un principe sujet à être si souvent violé. Froissart laisse très souvent *invariable* le participe *précédé* du complément direct; il se rapproche, par conséquent, du vrai principe que nous devrions suivre aujourd'hui, et que nos neveux suivront certainement dans un temps qui ne peut être très éloigné: *Les temps composés français, dans les verbes actifs, expriment toujours l'***action,** *quelle que soit la place du complément direct, et le participe, conjugué avec* **avoir,** *devrait, dans tous les cas, rester* **sans accord.** On peut voir par les quelques lignes qui précèdent toute la différence qui sépare, quant au participe, l'orthographe de Froissart de celle des premiers siècles de notre langue. L'ancienne règle *d'accord*, que le complément *précédât* ou *suivît* le participe, s'est considérablement affaiblie; une certaine latitude, une latitude même assez grande est

laissée à l'écrivain de faire *varier* le participe à son gré, ou de le laisser *invariable*, quelle que soit la place du complément.

Voici d'autres exemples que j'ai recueillis dans une simple lecture du Mystère de la Passion d'Arnoul Greban (XVe siècle) par G. Paris et G. Raynaut (Paris, 1878).

Il faudra sans doute tenir compte, dans beaucoup des exemples que nous allons voir, des besoins de la versification et de la rime, mais ces nécessités, ces exigences de la rime et du vers n'ont pu être telles qu'elles aient dû seules forcer l'écrivain à violer aussi souvent les *règles* de sa langue, si celles-ci avaient été regardées, à cette époque, comme des *lois* aussi rigoureuses que Marot voudra nous le faire croire un peu plus tard dans le formulaire qu'il nous a laissé concernant la théorie du participe passé. Je laisserai naturellement ici de côté les exemples qui suivent la *double* règle que nous avons signalée plus haut: — J'ai **reçu** la lettre; la lettre que j'ai **reçue**, — pour ne m'attacher qu'aux exceptions, afin de montrer combien elles sont fréquentes au XVe siècle:

Il nous a licence **presté** (vers 697e). La femme que tu m'as **presté** pour compaignie (769). Jamès si haulte journée que j'ay **faict** ne fera deable (863-64). Les grands biens qu'il m'a **presté** (1001). Pour achever l'oblation que j'ay a Dieu **promis** (1070-71). Les desplaisirs et les ennuys que j'ay **eu** (1329). Dieu m'a tousjours sa grace **offert** (1392). Pour avoir tant de maux **sentu** (1420). Nous avons plusieurs enfants **eu** (1444). Pour l'offence qu'a Dieu j'ay **faict** (1899). La promission que tu nous as **faict** largement (2036-37). Or tu as la promesse **tenu** (2051). La mort, nous l'avons **desservy** (3856). Sa promesse elle n'a pas **tenu** (4155). La grand perfection que j'ai **veu** (4185-85). L'offence que j'ay **eu** (4228-29). L'offence que j'ay **faict** (4264-65). Il m'a revelacion **donné** (4273). Les documens qu'ont **donné** mes predecesseurs (5450). Par la revelacion que Dieu eust **montré** (6310). Les escrips que les prophetes ont **escript** (7058). L'aventure que tu avoyes **commencé** (7420). Nos oblacions petites avons **faict** (8340). Les roys que j'ay **dist** et que David a **predist** (8817-19). Une aultre autorité qu'on a mainteffois **recité** (9675). Les aultres **baptizé** avez (10347). Grand doulceur et bénignité tu m'as **présenté** (11747). Je vous mercie de la bonté et courtoisie que m'avez **fait**.

La proportion des cas où le participe est *invariable*, quand le complément direct *précède*, n'est pas moindre dans les 23,000 vers qui terminent le poème que dans les 11,000 que nous venons de parcourir.

Il aura **dissipée** la tête (vers 900e). Nous avons **comprise** la matière (944-45). Il a **assemblés** foison d'aveines et de blés (989-990). Vous avez **esprise** parfaicte esperance (3201-3202). J'ay **congnue** et **sceu** (su) vostre entente (3579-80; *double* règle). Je n'avoye point **appareeue** une besongne merveilleuse (4065-66). Nous avons **vouée** virginité (4097). La cité ou il a **prinse** sa naissance (4366-67). Quand j'ay **veue** cette estelle (étoile; 5405). En orient **choisie** avons son estelle (8880). Tu luy as **ravie** son espeuze (10769). J'ay **faicte** diligence (11080). Il a **repus** plus de 5000 personnes (13025-26). Il luy a **donnée** la veue (vue; 14238-39). Vous n'avez pas **prinse** vengence (15270-71). Peu avez **maintenue** vostre abstinence (18770-71). De quel ardeur as tu **esprise** ma volenté

(21170)? J'ay **faulsée** la foy (19075). Comment as tu tant **pervertye** ta conscience (21610)? Ceste nouvelle a **reconffortée** l'assemblée (23255). Il a **appelée** la region (28888). Il a du sepulcre **demise** sa precieuse humanité (29413). Il a **fourrée** la pate (30623). Bien avons **congneue** l'heure (33965).

La proportion des cas qui pèchent contre nos règles *actuelles* est certainement beaucoup plus petite ici que dans ceux que nous venons de citer quelques lignes plus haut — (participe précédé de son complément direct). — La règle latine est donc devenue ici l'exception; l'*invariabilité* du participe, quand le complément direct *suit*, est évidemment devenue la règle, et bientôt cette règle ne comptera plus que quelques rares exceptions au XVIe siècle, pour être toujours rigoureusement suivie dès le commencement du XVIIe, comme elle l'est encore de nos jours.

Nous retrouverons toujours les mêmes exceptions, mais moins nombreuses que celles qui précèdent, si, en remontant plus haut dans le moyen âge, nous lisons d'autres ouvrages pris au hasard. Voici quelques exemples que j'ai notés en lisant les Lais inédits publiés dans la Romania de janvier 1879 :

Ses bras li a au col **gité.** Autres genz n'ot il pas **veu.** Et cele a **fete** sa proiere. Diz chevaliers i ai **perdu.** Quand **levée** l'ot en la selle. **Acolée** l'a et **baisée.** Il ot **parfornie** sa jornée. Cil ont **fete** sa volenté. Quant **esposée** ot la pucelle. **Perdus** les avoit. Tant que vous ayez **perdue** et la clarté et la veue.

Il est inutile de répéter que je ne note dans ces passages que des exceptions aux règles suivies de nos jours.

On trouve même ici et ailleurs la double règle dans la même phrase :

Or ai **usé** tote ma vie et **despendue** ma jovente. J'ay **congneue** et **sceu** votre entente. Des escrips que nous ont **laissé** et **escrips** nos prophetes.

Quelques écrivains du XVIe siècle, continuant à suivre, mais en le faussant, le mouvement que le XVe siècle et la fin du XIVe leur avaient légué, commencèrent à formuler plus nettement, Marot (1495-1544) à leur tête, la *double* règle de position que nous observons encore aujourd'hui: *Accord* du participe quand le complément direct précède, *invariabilité* quand le complément direct *suit*, ou qu'il *n'y a pas de complément direct.*

On voit le chemin parcouru par le participe passé avant l'énonciation de cette formule. Le participe, dans les *tout* premiers temps de notre langue, n'est réellement qu'un simple *participe adjectif* marquant *l'état;* le verbe *avoir* ne joue pas encore le rôle *d'auxiliaire,* ou, si ce cas se présente, ce n'est là qu'un fait excessivement rare. Le français, à l'époque de son origine, ne connaît guère qu'une formule, celle du participe toujours *variable:* Epistola quam habeo **receptam** (la lettre que j'ai **reçue**); j'ai **reçue** la lettre (habeo

receptam epistolam). Notre langue, à cette époque, n'avait pas encore de temps *composés* proprement dits.

Peu à peu la signification de ces formes verbales change, se transforme dans notre langue. Celles-ci deviennent des temps *composés* à l'instar des temps allemands, des locutions verbales *indivises* ou *inséparables* à signification *active*, où le verbe *avoir* perd sa signification propre pour devenir *auxiliaire*. Avec le changement de signification survient aussi, comme conséquence, un changement dans la règle *d'accord* du participe.

Les écrivains veulent-ils suivre avec les lettrés la règle latine, ils écriront:

J'ai **reçue** la lettre (habeo **receptam** epistolam); la lettre que j'ai **reçue** (epistola quam habeo **receptam**).

Il y a ici un *indicatif présent*: j'ai (habeo), conservant, à l'origine de la langue, sa signification de: *posséder*, *tenir*, *avoir* + un participe *passif*, s'accordant comme un *simple adjectif*.

Les écrivains veulent-ils, au contraire, suivant en cela l'esprit et la tendance de notre langue, exprimer l'*action* et faire de nos *locutions verbales composées* des temps de verbe, ils écriront:

La lettre que **j'ai reçu** (quam **recepi**, quam *receptum habeo*); j'**ai reçu** la lettre (**recepi**, *habeo receptum* epistolam).

Il n'y a plus ici, dans notre langue moderne, du moins, de *participe passé passif*. Les deux termes: **j'ai** reçu ne forment plus, dans un cas comme dans l'autre, qu'une locution *indivise*, *inséparable*, formant un *passé indéfini*, un temps *périphrastique* que nous trouvons aujourd'hui dans tous nos verbes; tandis qu'en appliquant au français la formule latine: *habeo receptam*, epistolam, nous ne trouverions qu'un *indicatif présent* + un *participe passif adjectif*, ce que notre langue ne peut plus accepter aujourd'hui pour nos temps *composés*. **J'ai reçu**, dans notre langue moderne, n'est plus jamais l'équivalent de: *receptum*, *receptam*, *receptos*, *receptas habeo*, il est toujours l'équivalent de **recepi**, que celui-ci soit employé comme le *perfectum praesens*, ou avec la valeur du *perfectum historicum* de la langue latine.

En écrivant ces lignes, — que je répète encore, pour être mieux compris — je suis loin de croire avec M. J. Bonnard que notre passé *défini*, qui répond exactement au *perfectum historicum* latin et à l'*aoriste grec*, — (voir ma Grammaire 1878-1879) — soit en train de mourir de sa belle mort, mais il est certain que notre *passé indéfini* s'emploie souvent — quand les conséquences, les résultats de *l'action racontée* existent encore au moment de la parole) — pour le *perfectum praesens* latin, et souvent aussi — (quand les *conséquences* de l'*action racontée* ne subsistent plus au moment *présent*, ou que le narrateur *n'y fait pas attention*, ne

L'abbé Prévost (1697-1763) et Montesquieu (1689-1755), en plein XVIIIe siècle, ne sont pas encore convaincus que la règle de Marot soit infaillible, ou que nous devions penser à *l'état* quand le complément *précède*, car ils savent encore parfois écrire eux-mêmes:

Quelle raison aurait-elle **eu** de se justifier? Quelques mauvais traitements qu'elle ait **reçu.** L'empire des Osmanlis est ébranlé par les deux plus grands échecs qu'il ait jamais **reçu.** Les outrages qu'elle a **fait** à son époux depuis la perte que nous avons **fait.** De tous les auteurs que nous avons **vu**, voici les plus dangereux.

Une particularité du XVIIe et du XVIIIe siècle, c'était de laisser ordinairement le participe *invariable*, lorsque, *précédé* de son *complément direct*, il était suivi du *sujet* de la proposition. Le *complément* et le *sujet* devaient donc *précéder* le participe pour que celui-ci *s'accordât.*

C'était la règle de Vaugelas (1585-1650), acceptée par Ménage (1613-1692), et la même que donnait aussi Lancelot (1615-1690) dans sa Grammaire générale (1660-1676):

La peine que m'a **donné** cette affaire. Les soins que m'a **donné** ce procès. Les lettres qu'a **écrit** Mme de Sévigné. Les proportions colossales qu'a **pris** cet ouvrage. Les inquiétudes que m'a **donné** cette affaire.

Si les écrivains des XVIIe et XVIIIe siècles pensaient à *l'action* ou à *l'état*, en écrivant leurs participes, il faut avouer qu'ils faisaient singulièrement varier le rôle de nos formes composées *actives*, selon la *place* que le *sujet* et le *complément* pouvaient occuper dans la phrase!

L'usage, ajoute Ménage, page 46, veut aussi qu'on écrive:

Vous ne sauriez croire la joie que cela m'a **donné**, et non pas: m'a **donnée**, quoiqu'on écrive: Vous ne sauriez croire la joie que cet accident m'a **donnée.**

C'est là, ajoute Ménage, une des bizarreries de notre langue, dont il est impossible de rendre raison.

On peut déjà se former, par les seuls exemples qui précèdent, une idée des subtilités auxquelles prenaient plaisir les grammairiens du XVIIe siècle dans l'étude de notre participe passé.

Ce n'est qu'à partir de Duclos (1704-1772), au XVIIIe siècle, par conséquent, qu'on commença, sans plus disputer, à écrire, en faisant varier le participe, soit que le *sujet précédât* ou *suivît*; — le complément seul devait donc *précéder* le participe, pour que celui-ci *s'accordât.*

Nous avons écrit, un peu plus haut, qu'au XVIIe siècle les écrivains ne devaient guère penser à l'idée *d'action* ou à celle d'*état*, en écrivant nos participes. Je ne veux pas dire par là cependant que ces idées d'*action* ou d'*état* fussent entièrement oubliées des grammairiens de cette époque. Cette théorie d'*action* ou d'*état* se trouve expliquée dans les Observations de Ménage (1672, pp. 43

à 45). Plus tard, au XVIII[e] siècle, Beauzée (1717-1789) enseigne la même théorie dans sa Grammaire générale (édition Delalain, p. 603), et il nous dit que Duclos (1704-1772) l'avait déjà nettement indiquée avant lui. Quelques-uns regardaient le participe *invariable*, soit que le complément direct fût placé *avant* ou *après* le participe, comme la traduction du *supin* latin actif *invariable* — (autre forme de l'infinitif), — marquant l'*action*, et le participe *variable*, comme la traduction du participe passif latin *variable*, et marquant *l'état*.

La règle d'*action* ou d'*état* n'est donc nullement nouvelle dans notre langue; aussi s'étonne-t-on, à bon droit, de voir de nos jours de soi-disant grammairiens s'imaginer qu'ils en sont les inventeurs, et s'écrier comme Archimède: εὕρηκα, εὕρηκα. Les grammairiens du XVII[e] siècle s'étaient déjà occupés de cette question, presque aussi vieille que notre langue, et ils allaient aussi loin dans les subtilités auxquelles ils se livraient sur cette théorie que sur toutes les autres. Les vives discussions auxquelles ils prenaient plaisir nous laissent assez froids aujourd'hui, parce qu'elles n'ont plus pour nous le moindre intérêt, et que nous ne pouvons plus, souvent, comprendre, comme ceux qui y prenaient part, toutes les raisons plus ou moins subtiles que les différents champions mettaient en avant pour appuyer leurs théories et faire triompher leurs idées.

Ainsi, dans: les lettres que j'ai reçu, quelques-uns ne voulaient pas qu'on fît varier le participe, parce que l'usage, disaient-ils, ne le permettait pas. L'*invariabilité* du participe pouvait, en effet, s'appuyer sur une foule d'exemples des écrivains des XV[e] et XVI[e] siècles. Ménage lui-même nous assure, page 39 de ses Observations (Paris, 1672), que cet accord avait été autrefois fort contesté, et que, du temps de François I[er], la plupart des écrivains eussent dit: Les lettres que j'ai reçu. Rabelais, ajoute-t-il, ne parle jamais autrement.

Galantement *s'exerceans* le corps, comme ils avoient les ames auparavant **exercé** (Rabelais, I, 24). — J'ay ma response **preveu** (St-Gelais).

Tout en supposant l'opinion de Ménage singulièrement exagérée, et elle l'est certainement quant à Rabelais, à St-Gelais et aux autres écrivains du temps de François I[er], il faut reconnaître cependant, puisqu'elle n'a pas été contredite par ses contemporains, qu'elle était partagée ou devait l'être, du moins, par beaucoup de grammairiens et d'écrivains du XVII[e] siècle.

On trouve chez Rabelais[1]), d'après nos meilleures éditions, le participe *variable* dans:

Les Chroniques, vous les avez **crues** comme texte de Bible ou de saint Evangile (Garg.: prologue du livre II). Pourquoi me as tu **laissée** (Pant.;

---

[1]) Editions Marty-Laveaux, Burgaud des Marets et Sardou.

II, ch. 24). Sa masse, il l'avoit jà **tirée** (Pant.; II, 29). Son imprimerie laquelle il avait nouvellement **institué**e (Garg. I, 51). Vous les eussiez **eslargis** (G. I. 6). Vous l'eussiez **comparée** (G. I, 8). Ceulx qu'il avoit desja **meurtris** (G. I, 27). Celui qui l'avoit **aornée** (ta maison; G. I, 31); etc., etc.

Remarquons l'accord dans :

Quand Pantagruel eut **leue** l'inscription (Pant. II, 24; édition Marty Laveaux), eut **lu** (Burgaud des Marets et Sardou).

Le participe *invariable* dans :

Tant par les merveilleux voltigemens qu'il avait **faict** que par les propos que luy avoit **tenu** Tripet (Garg. I, 35).

Les pauvres, o quantes fois nous les avons **veu** (prologue du livre II de Gargantua). En memoire de la prouesse que avez presentement **faict** (Pant. II, 27). Les soudars, lesquels il avait **vu** (Garg. I, 51). Les allegories, lesquelles de lui ont **beluté** ces hommes (Garg. prologue du livre I). La banniere qu'on avait **faict** (Garg. I, 2). Je ne les ay **faict** mie, les ai **retenu** (G. I, 13.) La breche qu'avoient **faict** les ennemis. Vous aviez, toy et tes peres, avec lui amitié **conceu** (édition Marty-Laveaux), aviez **maintenue** (double règle). D'autres éditions écrivent **conceue, maintenue**. — Les dommages que (tu) as **faict** en ces terres (G. I, 31). Il ne m'a causes queconques **exposé** (G. I, 32); etc., etc.

D'après les exemples qui précèdent on peut voir, si toutefois l'on peut se fier aux éditions que nous possédons aujourd'hui, que Rabelais n'admettait aucune règle fixe ou préconçue pour l'accord ou l'invariabilité du participe, *précédé* de son complément direct.

Montaigne (1553-1592) écrit presque toujours *variable* le participe précédé de son complément, si toutefois nous pouvons aussi nous fier à l'édition publiée par M. Lemerre sur celle de 1595.

Agrippa d'Aubigné (1550-1630) fait très rarement varier le participe quand le participe *précède* le régime direct, suit assez généralement bien la règle de Marot quand le complément se trouve *avant* le participe, sans se faire cependant aucun scrupule d'enfreindre cette règle en maints passages de ses œuvres. Pour pouvoir mieux le juger, nous avons choisi un de ses ouvrages en prose: ses Lettres à ses enfants (édition Lemerre, publiée d'après le manuscrit original de la collection Tronchin), et ses Lettres et Mémoires d'Estat :

1) Complément *après* le participe: Il m'est arrivé d'avoir **escrite** l'Histoire (p. 201). Ils avoient **assemblez** leurs principaux partisans (p. 280). Ils se sont **laissez** dériver par bateaux (p. 261; remarquons ici l'accord avec *le sujet*, ce qui paraît exorbitant à M. Bonnard et à M. Mercier, là où l'infinitif est évidemment aujourd'hui le *régime direct* de: *se* **sont laissez**; Lettres et Mémoires d'Estat).

2) Complément *avant* le participe: Quatre gentilshommes qu'il avait jusques là **entretenu** (A ses enfants, p. 106). Les mandements contraires qu'elles ont **receu** (p. 178). Les recompenses que j'avois **aquis** par siege (202). La liberté des choses qu'ils ont **escrit** avec privilege (203). Mes avis, je les avois **refusé** (233). Quelqu'un des seigneurs les ayant **veu**

(240). Ces exemples, vous les avez mieux **estudié** que moi (242). Les signalez services que pauvre soldat ait jamais **faict** à Prince (248). Les termes que vous avez **ouy** (304).

Où est ici la règle que Marot nous présente comme si bien établie quand le complément direct *précède*; où est l'usage *général* au XVI° siècle, comme au XV° ? Nous ne les voyons nulle part. Ce que nous avançons ici est si vrai qu'au XVII° siècle encore plusieurs grammairiens, s'appuyant sur la manière d'écrire d'alors, trouveront que l'usage est de laisser dans tous les cas le participe *invariable*, soit que le complément *précède*, soit qu'il *suive* le participe.

Avant de passer à d'autres écrivains, citons encore cet exemple de d'Aubigné, qui prouve combien était étrange la règle longtemps suivie de laisser *invariable* le participe *précédé* du *régime*, mais *suivi* du *sujet*.

J'aurois quelque chose à vous escrire sur les bonnes volontez qu'a **tesmougnées** le Roy de la Grand' Bretagne (Lettres et Mémoires d'Estat, p. 200). — (La place du sujet n'aurait jamais dû avoir aucune influence sur l'*accord* ou l'*invariabilité* du participe).

On peut conclure de tout ceci, comme le prouvera tout ce qui suit, que ce sont les grammairiens qui, entraînés sur une fausse voie par la règle de Marot, ont fait dévier notre langue de la bonne direction qu'elle avait su prendre; laisser dans tous les cas *aux temps composés actifs* leur idée *d'action*, et faire, par suite de ce principe, *disparaître partout l'accord du participe* au fur et à mesure que cette idée *d'action*, séparée de celle *de l'état*, se serait affirmée de plus en plus dans l'esprit du français. L'idée d'*état*, c'est l'idée *latine* dans : j'ai reçue une lettre, la lettre que j'ai reçue (habeo receptam epistolam; epistola quam habeo receptam), l'idée *d'action* c'est celle du français se débarrassant de ses langes. Cette idée d'*action* apparaît dès le XI° siècle pour se développer au XII°, redevenir stationnaire ou même rétrograder vers l'idée latine au XIII° jusqu'au milieu du XIV° siècle, reprendre un nouvel essor pendant cent cinquante ans (1350-1500), s'arrêter tout à coup après la prétendue malencontreuse découverte de Marot, et se perdre dans les disputes acharnées des grammairiens du XVII° siècle. Vaugelas et Ménage ont malheureusement emporté le dessus sur le mouvement national, et il serait encore impossible de fixer aujourd'hui le moment où l'esprit français et le bon sens reprendront, à leur tour, le dessus sur les aberrations du XVII° siècle. Le succès final devient d'autant plus douteux, d'autant plus problématique, que nos écrivains n'oseront peut-être jamais lutter contre l'usage aujourd'hui établi et le parti pris d'une orthographe académique qui les régente et leur en imposera toujours. Quant à l'Académie, il n'y a pas à compter sur elle. Fidèle à ses principes conservateurs, et sous ce rapport on ne peut la blâmer, elle attendra que le mouvement

vienne des auteurs, et nous tournerons ainsi longtemps encore dans un cercle vicieux: l'Académie ne voulant pas prendre l'initiative et les écrivains n'osant pas ouvrir la marche, sous peine de se voir taxer *d'ignorants* dans les plus mauvais manuels écrits par les moindres grammairiens du beau pays de France et de Navarre. Avec ce système nous en resterons sans doute encore longtemps à ne pouvoir exprimer qu'un *pium desiderium* et qu'à nous répéter les uns aux autres: *Nous voudrions bien, mais nous n'osons pas.* „Si nous osions commencer, répéteront les écrivains avec Voltaire, tout le monde nous traiterait d'ignares: le moindre grammairien, comme le moindre lecteur en langue française ou le plus inutile des zéros en chiffre des universités de l'Asie; personne ne voudrait nous lire, et, avant toute chose, nous tenons à être lus.“ Mais arrivons maintenant au XVIIe siècle et voyons-en les principaux grammairiens.

„Après les décisions de Marot (1495-1544), de Ramus (1502-1572), de M. Vaugelas (1585-1650) et de l'auteur de la Grammaire générale, cet exemple: Les lettres que j'ay **receues** (reçues), nous dit Ménage, p. 45, ne devrait plus recevoir de difficulté.“

„Cependant, dit-il encore, même p. 45, M. Patru et le Père Rapin, qui sont deux grands auteurs de notre langue, prétendent qu'il faut dire: Les lettres que j'ay **receu** depuis deux jours, parce que, disent ces grammairiens,“ *le participe est assez soutenu dans cette phrase et autres semblables par les mots qui suivent.“*

La cause de toutes ces distinctions subtiles, c'est qu'en admettant, comme nous, un principe général: *accord* du participe quand le complément direct *précède,* les grammairiens du XVIIe siècle admettaient aussi, sans que nous puissions toujours nous rendre compte aujourd'hui de leurs motifs, une foule de cas où, pour une raison ou pour une autre, ils croyaient préférable de laisser le participe *invariable,* là où nous le ferions certainement varier aujourd'hui.

C'était tantôt l'usage, — et l'usage primait tout pour eux, — qui, dans des phrases consacrées et qui étaient à peu près les mêmes, faisait voir aux écrivains la traduction du *supin* latin à la signification *active*; — ils donnaient alors au *participe* le nom de *gérondif.* Ce gérondif *invariable* était, dans ces cas, *régi* par le *verbe.* Dans d'autres cas, les écrivains et les grammairiens préféraient voir, au contraire, la traduction du *participe passif* latin, marquant ou exprimant l'*état,* et alors, la proposition française contenait, selon eux, un véritable *participe passif,* dont l'accord était indispensable. Ménage lui-même traduit: la chasse qu'il a **aimée,** les ennemis qu'il a *vaincus,* par: venatio quam *habet amatam,* hostes quos *habet victos,* sans qu'il osât faire cependant de: *a aimée, a vaincus,* un *indicatif présent,* suivi d'un participe adjectif. Ménage, en admettant cette manière d'écrire et de traduire, était loin de penser qu'il mettait par là la *grammaire* en contradiction avec la *langue*; car cette

dernière ne pouvait déjà plus voir, au XVIIe siècle, dans : *a aimée, a vaincus*, qu'un *passé indéfini*, présentant une seule idée *indivise* d'*action*, et non *d'état* — (l'idée *d'état*, nous l'avons déjà dit, n'est plus, dans ces cas, qu'une idée tout à fait *secondaire*, découlant de l'idée *d'action*, exprimée par nos temps *composés actifs*, comme par nos temps *simples*). — Les grammairiens du XVIIe siècle, dans les exemples *d'accord*, trouvaient que le *participe* était *régi* par le *substantif*.

Quelquefois, à côté de l'usage, venait aussi se joindre la question *d'oreille*, d'*euphonie* ou de *prononciation*, et telles phrases où le participe aurait dû varier, selon Ménage et ses amis, devaient, au contraire, avoir, d'après Vaugelas et ses adhérents, leur participe *invariable*. C'est ce que nous verrons un peu plus loin dans les exemples que nous donnerons.

De toutes ces différentes données, il ne pouvait naturellement résulter que des discussions, des divergences d'idées et de points de vue, et c'est ce qui arriva parmi les grammairiens.

Ne sachant comment se mettre d'accord sur l'application de la règle que Marot leur avait malencontreusement léguée, les grammairiens du XVIIe siècle se divisèrent surtout en deux camps qui se livrèrent parfois à des luttes acharnées. *Ménage* est à la tête d'un de ces camps avec Dupleix, Th. Corneille, de la Mote le Vayer; *Vaugelas* se trouve dans l'autre, soutenu par Patru, Arnaud et le P. Rapin.

Vaugelas écrivait : Les lettres que j'ai **reçues**, que j'ai **reçues** depuis deux jours ; mais M. Patru et le P. Rapin voulaient qu'on écrivît : Les lettres que j'ai **reçu** depuis deux jours. — Ménage, comme Vaugelas, écrivait : **reçues** (participe *variable* dans les deux cas).

Vaugelas écrivait :

Les habitants nous ont **rendu** maistres de la ville. Cette ville, le commerce l'a **rendu** puissante, tandis que Ménage écrivait : **rendus** (1er cas), **rendue** (2e cas), comme nous le faisons encore aujourd'hui.

Dans cette dernière question, Vaugelas a pour lui Bossuet (1627-1704), qui écrit : Dieu l'a **fait** chrétienne; Dieu l'avait **fait** reine, et il y a encore aujourd'hui d'excellents grammairiens — (voir l'excellente grammaire de M. Jullien) — qui regrettent que nous n'ayons pas conservé jusqu'ici cette manière de voir et d'écrire le participe dans ces sortes de phrases.

Cherchons le complément *direct*. — Les habitants *nous* ont-ils *rendus*, ont-ils rendu *nous?* Le commerce a-t-il rendu *la ville?* Non, le *complément*, ainsi présenté, est *incomplet*. Les habitants ont rendu : *nous maîtres de la ville*; le commerce a rendu : *cette ville puissante* — (participe *invariable* pour Vaugelas et pour Bossuet, quand le *pronom complément qui précède* ne forme pas à lui seul

le complément *complet* de l'*auxiliaire* accompagné de son *participe*).— Nous le faisons maintenant varier d'après la règle de Ménage, c'est là une affaire d'usage, et l'usage est le grand maître de notre langue. Quant à la *logique*, je ne vois pas ce qu'elle a gagné en préférant ici Ménage à Vaugelas [1]).

La règle de Vaugelas nous paraît, au contraire, plus *logique*; celle de Ménage est plus *simple* [2]), elle fait disparaître une de ces subtilités auxquelles notre siècle n'a plus le temps ou le courage de s'arrêter.

Ne croyons pas cependant, quoique nous ayons accepté la manière de voir de Ménage, que la règle de Vaugelas ait entièrement disparu même de nos jours, quant au cas qui vient de nous occuper. La *logique*, car, malgré M. J. Bonnard et M. Mercier, nous nous obstinons à la mettre du côté de Vaugelas, la logique, dis-je, ne disparaît pas toujours facilement, même en grammaire.

Nous écrivons encore aujourd'hui, dit Littré:

La personne qu'on avait **prétendu** morte est encore vivante. Ces pommes, on me les avait **assuré** meilleures qu'elles ne le sont en réalité. De toutes ces pommes, j'ai pris celle qu'on m'a **assuré** être la meilleure. Louis XIV avait dans son âme une partie de la grandeur qu'on avait **cru** n'être qu'autour de lui.

Nous trouvons aussi dans les exercices sur la Grammaire de Lévy:

L'Afrique qu'on a **reconnu** être beaucoup plus petite que l'Asie....

---

[1]) Voir l'ouvrage de M. Mercier (p. 111), qui s'attaque ici, à tort, selon nous, aux règles de Vaugelas. «Telle de ses règles, dit-il, vous fera sourire».

[2]) Ne croyons pas avec M. J. Bonnard que Ménage ait toujours la logique pour lui. L'auteur des Observations ne se met-il pas aussi en contradiction avec lui-même, quand, avec Vaugelas, il reconnaît que l'on peut écrire : C'est une des plus belles actions qu'il ait **faite** ou **faites**, tandis qu'il n'admet qu'une seule manière d'écrire — *(participe au singulier)* — dans : C'est un des meilleurs mots qu'il ait **dit**; c'est un des meilleurs chevaux qu'il ait **monté** (pp. 47-48, Observations; Paris, 1672). — Tous ces cas ne sont-ils pas *identiques ?*

Pourquoi Ménage écrit-il: La joie que cela m'a **donné**, et : la joie que cet accident m'a **donnée.** Les deux cas ne sont-ils pas aussi les mêmes ?

Il faut donc, si l'on veut juger nos grammairiens du XVIIe siècle, tenir compte, en voyant leur manière d'écrire, de la *règle*, de l'*usage*, de la *prononciation*, de l'*euphonie*, qui les portaient à écrire tantôt d'une manière, tantôt d'une autre; sinon, nous serons exposés à trouver à tout moment en contradiction avec eux-mêmes, non-seulement des grammairiens comme Vaugelas et Ménage, mais des écrivains comme Racine, Pascal, Boileau, Bossuet, etc., etc. Quant à nous, nous ne pourrons jamais croire que le sens *logique* ait plus fait défaut à ces grands hommes qu'aux grammairiens et aux écrivains de notre siècle, et nous croirons, jusqu'à preuve du contraire, que Vaugelas et Ménage n'auraient nullement à rougir auprès des Bescherelle, des Girault Duvivier et des Napoléon Landais de notre XIXe siècle.

Comme dans la manière de voir de Vaugelas, le pronom *complément*, qui précède, est ici à lui seul *incomplet* sans les mots qui suivent le participe, et qui *complètent* le régime direct.

Littré et Lévy sont *logiques*, mais ils se trompent cependant dans leur orthographe, si toutefois nous pouvons les juger d'après les règles de l'Académie et l'usage généralement suivi de nos jours. Nous écrivons aujourd'hui, comme Ménage l'aurait déjà fait lui-même :

La personne que j'avais **supposée** pouvoir me donner ces renseignements n'est pas encore revenue de la campagne. Dès que j'ai aperçu la tactique qu'ils avaient **crue** devoir triompher. Les ruses de guerre qu'ils avaient **crues** devoir leur réussir. Les villes qu'ils avaient **jugées** pouvoir leur servir de refuge. Ci-joint les certificats que vous m'avez **écrits** vous être nécessaires.

La variabilité du participe, qui est quasi *absurde* dans presque tous ces premiers exemples, au point de vue *logique*, l'est certainement tout à fait et d'une manière indéniable dans le dernier ; mais comme il n'y a pas à discuter avec l'usage, il faut se soumettre et écrire, tout comme si l'on était de la docte Académie.

Littré n'a trouvé qu'une seule exception à sa règle, — qui est, comme nous l'avons dit, celle de Vaugelas, — dans un exemple de Montesquieu.

Les disputes théologiques que l'on a toujours **remarquées** devenir frivoles à mesure qu'elles sont plus vives.

Comme je crois l'avoir prouvé dans ma Grammaire de 1878-1879, M. Littré se trompe doublement.

1° Ce que M. Littré appelle *exception* est précisément la règle d'aujourd'hui; 2° Montesquieu a écrit ici le participe *invariable*, et non *variable*, si toutefois nous pouvons nous en tenir aux meilleures éditions originales.

Le XVIIe siècle écrivait aussi volontiers [1]:

Ces hommes, je les ai **vu** venir; ces enfants, je les ai **vu** courir et se battre; ces chevaux, je les ai **vu** galoper; ces femmes, je les ai **entendu** chanter (elles chantaient).

Car l'ancienne langue faisait volontiers, dans ces cas, du *pronom* **le, la, les,** le complément direct des locutions: *voir venir*, *voir courir*, *voir galoper*, *entendre chanter*, qu'elle regardait comme *indi-*

---

[1] Voir Vaugelas: Remarques sur la langue française, tome II, pp. 19-20, et tome III, pp. 280-281. Vaugelas écrit: Cette femme je l'ai **vû** venir; mes frères, je les ai **vû** venir.

Les annotateurs de Vaugelas, Patru et Th. Corneille, pensent avec Ménage qu'il faut écrire: Cette femme, je l'ai **vûe** venir; ces hommes, je les ai **vûs** venir (participe variable). — Cette dernière règle est celle que nous suivons encore aujourd'hui.

visibles ou inséparables [1]. — Et nous trouvons encore assez souvent cette manière d'écrire dans nos auteurs contemporains, quoique l'*invariabilité* du participe soit maintenant une faute grossière dans ces cas, si nous admettons comme obligatoires, ce qu'elles sont réellement pour nous, les règles qui régissent aujourd'hui nos participes.

Nous ne laissons plus le participe *toujours invariable* aujourd'hui, quand le pronom est, logiquement parlant, *sujet* de l'infinitif, qu'avec le participe fait [2]:

Nous les avons **fait** venir; nous les avons **fait** galoper. Ces poulets nous les avons **fait** manger et boire (les poulets ont bu et mangé). Ces poulets, nous les avons **fait** manger (on les a mangés). Cette personne, je l'ai **fait** peindre (elle a peint); cette personne, je l'ai **fait** peindre (on a fait son portrait; on l'a *peinte)*.

Une seconde demi-exception, — (car l'exception n'est pas ici admise par tout le monde), — c'est pour le verbe *laisser*, suivi d'un infinitif. Les écrivains, quand le pronom est ici *sujet* de l'infinitif, écrivent souvent:

Ces enfants, je les ai **laissé** venir. Ces assiettes, je les ai **laissé** tomber (**les**, complément de *laisser venir*, de *laisser tomber*, locutions regardées comme *indivises*, comme *inséparables)*.

Les grammairiens, dans ces cas, et plusieurs écrivains avec eux, font, au contraire, *varier* le participe. — Il va sans dire que tous les grammairiens et les écrivains sont d'accord pour laisser ici le participe *invariable*, quand le pronom n'est pas *sujet* de l'infinitif.

Ces enfants, je les ai **laissé** punir par leur maître. Je les ai **laissé** battre par leurs camarades. Ces tableaux, je les ai **laissé** voir à tous ceux qui se sont présentés.

L'ancienne langue regardait dans tous les cas qui précèdent le pronom comme *complément* des deux verbes, qu'elle ne séparait jamais:

---

[1]) Le bon sens au XVII[e] siècle savait de lui-même faire la différence, d'après l'ensemble du discours ou d'après le contexte de la phrase, entre: Cette femme, je l'ai **vu** peindre (elle peignait), je l'ai **vu** peindre (j'ai vu qu'on *la peignait*, qu'on *faisait son portrait)*; cette femme, je l'ai **laissé** peindre (elle peignait), je l'ai **laissé** peindre (on a fait son portrait); ces poulets, je les ai **fait** manger (ils ont mangé), je les ai **fait** manger (on les a mangés). On n'avait nullement besoin alors, comme maintenant, de faire une différence d'orthographe dans la manière d'écrire le participe, pour savoir distinguer la différence de sens entre les phrases. Et si la langue *écrite* peut aujourd'hui nous indiquer la différence de sens entre ces différentes phrases, la langue *parlée* peut-elle toujours nous épargner cette difficulté, si toutefois difficulté il y a? Aurions-nous donc moins de bon sens aujourd'hui qu'on n'en avait au XVII[e] siècle?

[2]) Voir quelques lignes plus loin ce que la grammaire a fait aujourd'hui du sujet *logique* de l'infinitif précédé de *faire*, verbe *causatif*.

Je **les** ai **vu venir (les,** complément de *voir venir*). Je **les ai entendu parler (les,** complément de *entendre parler*).

Aujourd'hui nous n'avons plus cette manière de voir que pour le seul verbe *faire*, et à moitié pour le verbe *laisser*, suivis d'un infinitif. Partout ailleurs nous séparons aujourd'hui les deux verbes.

Dans les phrases :

Je les **ai fait venir.** Je les **ai fait courir.** Je les **ai fait** galoper; etc.,

le pronom les n'est plus même considéré comme étant le *sujet* de l'infinitif, comme la raison nous l'indique. Le pronom **les** n'est, pour la grammaire et la langue, que le *complément direct* de: *faire venir*, *faire courir*, *faire galoper*. — **Faire** est un verbe *causatif*, que l'on ne peut plus, dans aucun cas, séparer de l'infinitif qui suit.

Vaugelas, au point de vue *logique*, avait donc, selon nous, raison contre Ménage dans presque tous les cas en discussion. Vouloir réunir dans une seule et même loi tous les exemples qui précèdent, c'est peut-être simplifier les règles compliquées du XVII[e] siècle, mais nous doutons fort que ce soit les ramener à une logique plus saine, comme le pense M. J. Bonnard: le point de vue *pratique*, il faut le reconnaître, n'est pas toujours, à beaucoup près, le même que celui de la *logique*. — Oserions-nous donc reprocher à Bossuet, à Racine, à Boileau, à Montesquieu, leur défaut de *logique* quand ils écrivaient leur langue?

Ménage et Vaugelas sont d'accord pour écrire:

Nous nous sommes **rendus** puissants; nous nous sommes **rendus** maistres de la ville (participe *variable*), tandis que Vaugelas écrivait, comme nous l'avons vu:

Les habitants nous ont **rendu** maistres de la ville; cette ville, le commerce l'a **rendu** puissante (participe *invariable*).

En écrivant partout, dans ces cas, le participe *variable*, Ménage, dit M. Bonnard, est d'accord avec sa règle, tandis qu'en écrivant le participe *variable* dans les premiers cas (verbe *pronominal*), et *invariable* dans les deux derniers (verbe *actif*), Vaugelas, ajoute-t-il, se met en contradiction avec lui-même; car tous ces cas sont *identiques:* le pronom *complément* est, dans tous les exemples, un complément *incomplet*; il ne devient *complet* que joint aux mots qui suivent le verbe.

M. J. Bonnard nous paraît n'avoir pas bien compris ou bien lu Vaugelas; celui-ci ne se met nullement en contradiction avec lui-même. La règle qu'il admet pour les verbes *pronominaux* n'est pas, quant à l'application du moins, la même, selon lui, que pour les verbes *actifs*. Ménage traite les verbes pronominaux comme des verbes *actifs*, Vaugelas les regarde, — et c'est là son seul tort —

comme des verbes *passifs* [1]), et le participe des verbes *passifs* s'accorde, comme nous le savons, avec le *sujet*, et non avec le *complément* direct. Il y a donc *erreur*, mais non contradiction, dans la manière d'écrire de Vaugelas; dans la manière d'écrire de Ménage, il y a *faute*, comme nous le verrons plus loin, ce qui est pire encore qu'une *erreur*.

Il est de toute impossibilité, comme nous l'avons déjà dit, de bien juger la manière d'écrire du XVIIe siècle, si l'on ne tient compte de toutes les causes qui portaient alors les écrivains à écrire d'une manière différente le participe dans des cas qui nous paraissent aujourd'hui tout à fait identiques.

1° Les écrivains du XVIIe siècle admettaient à peu près les mêmes règles que nous, mais ils les appliquaient souvent d'une manière différente.

2° Les règles *d'accord* étaient alors si peu fixées que nous avons vu les meilleurs écrivains laisser encore souvent le participe *invariable* quand le participe était *précédé* du complément direct.

3° L'usage l'emportait presque toujours sur la règle. Ménage, qui voulait tout soumettre à la loi grammaticale, cédait lui-même parfois à la force de l'*usage*, quand il le voyait généralement adopté (voir sur la force de l'*usage* la page 20, 31e ligne).

4° La prononciation, l'oreille étaient même consultées au XVIIe siècle pour *l'accord* ou l'*invariabilité* du participe.

Ainsi, dans: les lettres que j'ai **reçues**, la règle d'accord devait s'appliquer, parce que la prononciation de l'**u**, — prononciation assez *allongée* à cause de l'e muet qui suit, — indiquait à l'évidence que le mot était au *féminin*, et non pas au *masculin singulier*. — La voix s'appuyait sur l'**u** de *reçues*, en allongeant le son, par suite de l'e muet qui vient après lui.

Dans: les lettres que j'ai **reçu** depuis deux jours, beaucoup préféraient, au contraire, laisser le participe *invariable*, parce que celui-ci est *assez soutenu*, disaient-ils, par les mots qui suivent. L'**u** de *reçu* n'a plus, en effet, même aujourd'hui dans le langage ordinaire, la même longueur que dans l'exemple précédent; la voix ne s'arrête plus sur l'**u**, mais le prononce plus rapidement, comme nous le faisons pour **reçu** au *masculin singulier*. — Cette raison suffisait au XVIIe siècle à plusieurs écrivains pour ne plus observer la *règle*

---

[1]) Tous les bons grammairiens d'aujourd'hui regardent nos verbes pronominaux comme des verbes *mi-actifs*, *mi-passifs*. Le *sujet*, dans les verbes pronominaux, *fait* l'action du verbe, mais la *souffre* également. — Voir les excellentes pages qu'a écrites M. Mercier sur les verbes *pronominaux* (pages 141-151); nous ne pouvons malheureusement profiter de ses précieuses et judicieuses remarques. Le lecteur ne fera que gagner à cette omission, s'il se décide à lire tout l'ouvrage du consciencieux professeur du lycée de Nantes (voir plus haut, pp. 5 et 14).

d'accord. Le participe restait alors *invariable*, pour que l'orthographe fût d'accord avec l'oreille. En agissant ainsi, les écrivains et les grammairiens ne pensaient nullement se mettre en contradiction ni avec eux-mêmes ni avec la règle générale.

Il en était de même dans la phrase suivante et dans une foule d'autres :

Ma sœur est **allée** à l'église (**allée**, au féminin, parce que la règle le veut, et que l'oreille est d'accord avec elle). Ma sœur est **allé** visiter sa mère (participe *invariable*, parce que la prononciation n'est plus d'accord avec la règle générale).

Nous pouvons ne pas admettre aujourd'hui ces distinctions [1]), nous pouvons même nous étonner de toutes ces subtilités, mais nous devons savoir les comprendre, et nous n'avons d'ailleurs guère le droit d'en rire. Nos règles se sont simplifiées, il est vrai, grâce à Ménage et à ceux qui, après lui, ont suivi sa voie; mais il reste encore tant de bizarreries dans notre théorie actuelle des participes passés que nous devons bien nous garder de nous moquer de nos devanciers du XVIIe siècle, si nous ne voulons pas que nos neveux, à leur tour, nous rendent la pareille, peut-être même avant le XXIe siècle [2]).

---

[1]) Ces raisons mises en avant au XVIIe siècle pour écrire le participe d'une manière *différente* dans des cas qui nous paraissent aujourd'hui *identiques* nous paraîtront peut-être moins absurdes, si nous voulons bien penser que les motifs qui nous dirigent aujourd'hui dans notre orthographe ne valent parfois guère mieux que ceux qui dirigeaient Vaugelas et ses contemporains. Faisons-nous donc autre chose que le XVIIe siècle ? quand nous écrivons aujourd'hui :

Combien de livres a-t-il **lus?** Je ne sais pas combien il en a **lus.** Autant il en a **reçus,** autant il en a **lus** (participe *variable* selon les *meilleurs* grammairiens).

Combien en a-t-il **lu?** Combien il en a **lu!** combien n'en a-t-il pas **lu** en sa vie! (participe *invariable* selon d'autres grammairiens, parce qu'il y a ici ou *interrogation* ou *exclamation*, *emphase*).

L'*interrogation*, l'*emphase*, l'*exclamation* valent-elles donc mieux pour le changement de règle que l'*usage*, la *prononciation* ou l'*euphonie ?*

Avez-vous vu *des brigands?* — Oui, j'**en** ai **vu** (participe *invariable ;* l'accord *sylleptique* est ici défendu).

Était-ce ou **étaient**-ce des brigands ? Oui, c'en **était** (accord grammatical), c'en **étaient** (l'accord sylleptique ou logique peut ici se faire). — Le XVIIe siècle ne revit-il pas ici tout entier dans le nôtre ?

[2]) Nous ne trouverons peut-être pas encore aussi ridicules ces subtilités basées sur l'usage et la prononciation, si nous voulons bien penser qu'aujourd'hui encore, nous serons tous d'accord pour *écrire* : Cette femme s'est **faite** religieuse; cette femme s'est **faite** belle aujourd'hui; mais que le plus souvent, dans le dernier exemple surtout, nous dirons en *parlant*, pour éviter le *purisme* ou la *cacophonie:* Cette femme s'est **fait** belle aujourd'hui. Ma chère, comme tu t'es **fait** belle ce matin.

Le XVIIe siècle mettait son orthographe d'accord avec la prononciation, ce en quoi il avait peut-être tort; nous ne nous gênons pas trop aujourd'hui

En écrivant différemment: nous nous sommes **rendus** maîtres de la ville (participe *variable*), et: les habitants nous ont **rendu** maîtres de la ville (participe *invariable*), Vaugelas, nous l'avons dit, commettait une erreur, mais ne se mettait nullement en contradiction avec lui-même. Il regardait ou traitait les verbes *pronominaux* comme des verbes *passifs*, et, dans les verbes *passifs*, le participe s'accorde, comme on le sait, avec le *sujet*, et non avec le *complément direct*.

En écrivant **rendus** variable dans le verbe *pronominal*, Vaugelas s'appuyait sur la manière d'écrire de Malherbe, ou sur l'usage presque général de l'ancienne langue. Il aurait même pu, tout en reconnaissant ces verbes comme *actifs* avec Ménage, admettre pour les participes des verbes *réfléchis* ou *pronominaux* une application différente de la loi, sans avoir à penser pour cela qu'il se mettait en contradiction avec lui-même.

L'*erreur*, ou plutôt la *demi-erreur* de Vaugelas, consiste donc dans le seul fait qu'il a regardé les verbes *pronominaux* comme des verbes *passifs* 1); la *faute* de Ménage et de ses partisans, c'est d'avoir appliqué à ces verbes *pronominaux* la règle des participes des verbes *actifs*, conjugués avec **avoir**. — Quant à la contradiction que M. Bonnard voit dans la manière d'écrire de Vaugelas, je ne puis nullement la trouver. Je dirai même plus: l'*erreur* de Vaugelas, comme je l'ai déjà dit, me paraît bien moindre que la *faute* de Ménage. L'*erreur* de Vaugelas ne pouvait nullement faire sortir nos verbes *pronominaux* de la voie qu'ils avaient généralement suivie jusque vers le commencement du XVII[e] siècle — (*accord* avec le *sujet*), — la *faute* de Ménage leur a fait faire fausse route en

---

pour parler souvent autrement que nous n'écrivons; cela ne vaut guère mieux, selon nous, que la pratique de nos devanciers. Ils avaient presque toujours le courage de mettre par écrit ce que leur oreille leur indiquait, nous avons souvent honte de suivre nos règles. Nos devanciers, avec leurs défauts, valaient donc souvent beaucoup mieux que nous malgré toutes nos bonnes qualités,— je ne parle naturellement ici que de langue, de grammaire et d'orthographe.

1) L'ancienne langue, par suite d'une confusion d'idée, confondait volontiers les participes des verbes *pronominaux* avec ceux des verbes *passifs*; de là le verbe *être* employé comme *auxiliaire* dans ces premiers verbes, au lieu du verbe *avoir*.

Le XVI[e] siècle et le XVII[e] siècle n'avaient pas encore abandonné entièrement l'ancienne règle: Ils se sont **donnez** trop de licence (H. Estienne). Ils se sont **frottez** leurs mains (Rabelais). Ils se sont **donnez** la mort (Montaigne). Le nom que vous vous estes **appropriez** (Pasquier).

Pour les exemples du XVII[e] siècle, voir un peu plus loin, pages 29—30. Consulter le Jahrbuch für romanische und englische Sprache und Literatur, 1876, pp. 40 et suivantes, et Darmesteter, pp. 272-273 (le Seizième siècle en France, Tableau de la langue et de la littérature; Paris, 1878). — Voir aussi l'ouvage de M. Mercier, cité plus haut pp. 5 et 14.

les arrachant définitivement à leur histoire, et a ainsi engagé notre langue dans une direction d'où elle ne sait plus comment sortir.

La règle des participes des verbes *pronominaux*, si nous consultons l'histoire de notre langue, a suivi à peu près la marche que voici :

Aux Xe et XIe siècles, le participe s'accorde presque toujours exclusivement avec le *sujet* (la Chanson de Roland ne présente qu'un très petit nombre d'exceptions à cette règle).

Le XIIe et le XIIIe siècle gardent la même règle aussi exactement que possible; les exceptions sont insignifiantes comme dans les deux siècles précédents.

Au XIVe et au XVe siècle, la chute de la déclinaison entraîne avec elle la difficulté de savoir si c'est avec le *sujet* ou avec le *complément* que l'accord se fait. Les cas d'accord avec le *sujet* sont cependant encore assez nombreux, là où la déclinaison se conserve en souvenir de l'ancienne langue (voir quelques pages plus loin les exemples pris dans Froissart).

Au XVIe et au XVIIe siècle les grammairiens commencent à assimiler les verbes pronominaux à ceux qui sont conjugués avec *avoir*, à cause de leur signification *active*. Les temps composés *pronominaux*, dans les verbes *actifs*, expriment, en effet, *l'action*, et non *l'état*. L'idée *d'état* ne peut encore être, dans ces verbes, qu'une idée tout à fait secondaire (voir page 21; lignes 3—5).

En acceptant, d'après ces principes, la règle de Ménage et de ses amis, notre langue s'est donc éloignée de son ancien usage. Nous verrons plus loin, pages 32—33, à quoi nous a menés, dans plusieurs cas, la théorie que nos grammairiens ont reçue toute faite de Ménage et de leurs autres devanciers du XVIIe siècle.

Nous trouvons cependant encore dans les ouvrages du siècle de Louis XIV plusieurs exemples qui prouvent que la vieille règle n'était pas encore alors complètement oubliée — (pour les exemples du XVIe siècle, voir la note, page 28).

„J'ai lu, dit la note, page 263, tome III des Remarques de „Vaugelas, dans un livre assez estimé, et qui n'a été imprimé que „depuis deux ans:

«Ils se sont **persuadés** que pour réussir... Elle s'était **imaginée** que....

là où il faut dire, ajoutent les annotateurs :

Ils se sont **persuadé** [1]) que; elle s'est **imaginé** que....

---

[1]) On sait qu'avec le verbe *se persuader*, on peut écrire aujourd'hui de deux manières : Ils se sont **persuadés** que... (persuader *soi-même* de quelque chose); ils se sont **persuadé** que.... (persuader *quelque chose* à *soi-même*).

Au XVIIe siècle on n'admettait que: persuader *quelque chose* à soi-même

parce que le pronom se est ici complément *indirect*, et non *direct*.

On voit, dans les exemples blâmés ici, le participe s'accordant encore avec le *sujet* comme dans l'ancienne langue. On trouve encore l'accord avec le sujet dans les exemples suivants du XVII[e] siècle :

Ils se sont **représentés** les périls; ils se sont **envoyés** des présents. La fin qu'ils se sont **proposés**.

Ménage nous dit (page 45), que c'est là l'opinion de certains grammairiens de son temps qui appellent cela, ajoute-t-il, „un usage établi contre la grammaire". — Quand le XVII[e] siècle parle de *grammaire*, il faut naturellement entendre la grammaire de l'époque, la grammaire de la majorité qui voulait alors imposer ses lois.

On trouve aussi :

Ils se sont **laissés** entraîner à leurs penchants. Ils se sont **faits** peindre.

L'abbé Prévost écrit encore assez souvent :

Elle s'était **laissée** conduire. Elle s'était **laissée** ébranler; etc., etc.

Et Montesquieu :

Les femmes se sont **imaginées** que ton départ leur laissait une impunité entière.

Cette manière d'écrire ou de penser n'est donc pas, on le voit, l'œuvre exclusive de quelques grammairiens, elle est aussi partagée par d'excellents écrivains, même au XVIII[e] siècle, témoin Montesquieu.

Nous l'avons dit, il ne faut pas toujours chercher au XVII[e], et même au XVIII[e] siècle, une sévère application des règles que nous trouvons dans les grammaires de l'époque. A côté et même au-dessus de ces règles, les écrivains avaient alors l'usage, — ou ce qu'ils regardaient comme l'usage, — dont ils aimaient souvent à tenir compte, et cet usage était presque toujours fondé sur d'anciennes règles que les grammairiens n'étaient plus à même de comprendre.

C'est ce double courant, — l'usage et les règles nouvelles que les grammairiens leur avaient données, — qui a dirigé les écrivains dans la *double* orthographe que nous trouvons dans leurs ouvrages.

(le pronom indiquant la *personne* était toujours alors regardé comme complément *indirect*).

Nous pouvons aussi écrire : Ils se sont **applaudi** (applaudir *à quelqu'un*), et : ils se sont **applaudis** (applaudir *quelqu'un*). Il faut écrire : Ils se sont **applaudis** du grand succès de son pamphlet — (on n'applaudit pas *à quelqu'un* de quelque chose, mais on applaudit *quelqu'un de.....*, etc.)

Ce faisant, ils ne croyaient nullement se mettre en contradiction avec eux-mêmes, et ils n'ont été nullement entraînés, pour arriver à cette double manière d'écrire „par le désir immodéré de séparer à toute force ce qui ne demande qu'à être uni", comme le dit M. Bonnard dans son étude du participe passé, page 63.

Qui de nous voudrait ainsi reprocher avec le philologue suisse un défaut de logique à tous nos grands écrivains du XVII[e] et même du XVIII[e] siècle? Le sens logique ne faisait, à coup sûr, pas plus défaut à Bossuet, à Pascal et à Montesquieu qu'à nous-mêmes.

L'annotateur de Vaugelas, d'accord avec les règles de Ménage, condamne toutes les phrases du genre de celles qui précèdent, ainsi que l'accord du participe dans:

Elle s'est **laissée** aller aux promesses qu'on lui a faites (**se**, complément pour lui de *laisser aller*, locution *indivise*, *inséparable ;* voir page 24).

Mais aujourd'hui nous pouvons écrire dans ce dernier cas:

Elle s'est **laissée** aller (règle de la plupart des grammairiens et de beaucoup d'écrivains; voir page 24), et: Elle s'est **laissé aller**, etc. (manière d'écrire de plusieurs excellents écrivains).

C'est donc à tort, selon nous, — tout ce qui précède le prouve, — que M. J. Bonnard a cru inutile de s'étendre sur la question du participe passé au XVII[e] siècle. L'étude du participe dans les premiers siècles de notre langue est, à coup sûr, très intéressante, en ce qu'elle nous fait connaître son origine, son point de départ, et le développement qu'il a su prendre en traversant les siècles. Mais il me semble que M. Bonnard aurait dû cependant nous montrer aussi, dans son travail, qu'après le chemin parcouru aux XII[e], XIII[e], et au XIV[e] siècle surtout pour passer de la formule: J'ai reçue une lettre; la lettre que j'ai **reçue**, à l'idée moderne: j'**ai reçu** la lettre, la lettre que j'**ai reçu** (*habeo receptum*, *recepi* epistolam; epistola quam *recepi*, quam *habeo receptum*), ou, du moins, pour se rapprocher considérablement de cette idée, M. Bonnard, dis-je, aurait dû nous montrer que Marot mettait déjà la grammaire en contradiction avec sa langue du XVI[e] siècle, en n'admettant pas résolument la règle du petit nombre de ses contradicteurs timides qui écrivaient: les lettres que j'ai **reçu**, comme: j'ai **reçu** les lettres (participe toujours *invariable*).

Il aurait dû nous dire aussi que Vaugelas se trompait peut-être tout à fait ou à moitié sur la nature des verbes *pronominaux*, en les prenant pour des verbes *passifs*, mais qu'il avait parfaitement raison contre Ménage, en disant que le participe de ces verbes *s'accordait* avec le sujet comme dans les verbes *passifs*.

M. Bonnard ne paraît-il pas, plus encore que Vaugelas, se mettre en contradiction avec lui-même, quand, après avoir désapprouvé à peu près partout notre célèbre grammairien du XVII[e] siècle,

il vient nous demander „au nom du développement historique de notre langue, la suppression totale de l'accord du participe passé conjugué avec *avoir*, soit que le complément *précède*, soit qu'il *suive* ce participe, et quand il présente *l'accord* des participes des verbes *pronominaux* avec le *complément direct* comme une anomalie qui devrait prendre fin? — „La langue, en reprenant l'accord avec le *sujet*, renouerait sur ce point, ajoute M. Bonnard, le fil de ses anciennes traditions", et en cela il a complètement raison.

L'étude de la théorie du participe passé au XVIIe siècle et des efforts que les grammairiens de cette époque ont dû faire, — les uns pour nous rendre compte des règles et des exceptions sans nombre que consacrait l'usage, les autres, comme Ménage et ses adhérents, pour simplifier, généraliser, et mettre partout l'usage d'accord avec les règles, — a encore une autre utilité pour nous, et ce n'est pas la moindre. Notre théorie actuelle, à quelques exceptions près, est encore celle de Ménage, et nous ne pouvons bien comprendre l'absurdité des règles que l'on nous fait encore suivre aujourd'hui dans les participes qu'en remontant au système que le grand siècle nous a laissé en héritage.

Comment comprendre qu'avec nos temps *composés actifs*, qu'avec nos locutions verbales *indivises*, nous écrivions encore aujourd'hui avec le participe variable: les lettres que nous avons reçues? si nous n'allons chercher l'explication et l'origine de cet usage suranné dans le fatras d'erreurs consciencieusement entassées sur cette question par les grammairiens du XVIIe siècle, et cela, parce qu'il avait plu à Marot de leur léguer une règle qui était déjà de son temps en complète contradiction avec sa propre langue, et qui n'a fait que le devenir encore davantage dans l'intervalle qui s'est écoulé entre le XVIe siècle et le nôtre?

Comment admettre avec nos grammairiens modernes que le participe s'accorde avec le *complément direct* dans les exemples suivants? — D'où nous vient l'absurdité de notre règle actuelle dans beaucoup de verbes *pronominaux*, sinon du fait que nos grammairiens ne savent que nous répéter encore aujourd'hui, sans les étudier, les règles du XVIIe siècle, et sans même se donner la peine de se demander si elles sont, en réalité, ou non, fondées sur la raison et sur les principes les plus élémentaires de la logique? — Et cette absurdité de nos règles actuelles n'est-elle pas la cause première qui rebute tous les jeunes gens entre les mains desquels on met une grammaire de nos participes?

Nous nous sommes **moqués** de vous. — **Qui** avons-nous moqué? Est-ce là une question française? Non; *moquer* n'est pas un verbe *actif*, on ne peut pas dire: *moquer quelqu'un*. — Le participe de *moquer* ne peut donc pas s'accorder avec le *complément*; car ce verbe ne peut pas en avoir. Cependant, d'après nos grammaires, le participe s'accorde ici avec le second pronom *nous*, lequel est, soi-disant, le *complément direct*, première erreur.

Supposons maintenant que l'on puisse dire: *moquer quelqu'un*. **Qui** avons-nous *moqué?* — **Nous-mêmes**; et, en moquant *nous-mêmes*, c'est **de vous** que nous rions, que nous nous moquons; — comprenez-vous cette grammaire?

Voilà où nous ont menés les grammairiens du XVIIe siècle, en abandonnant l'ancienne règle et en admettant que les participes des verbes *pronominaux* s'accordaient avec le *complément*, et non avec le *sujet*, comme dans l'ancien français.

Les annotateurs de Vaugelas (tome III, pp. 265-266), à propos des verbes: *se plaindre*, *se repentir*, *s'abstenir*, *s'apercevoir*, se montrent beaucoup plus logiques que nous, et ne regardent pas ces verbes comme des verbes *actifs*, régissant *l'accusatif*, ou pouvant avoir un *complément direct* [1]). Ils les regardent comme des verbes *neutres passifs*, dont le participe s'accorde, comme dans les autres verbes semblables, avec le *sujet*, et non avec un *complément* que ces verbes ne peuvent pas avoir.

Nous nous sommes **attaqués** à eux. — **Qui** avons-nous attaqué? — **Nous-mêmes**, et ce sont cependant **eux** qui ont reçu les horions; — comprenez-vous? je le demande encore.

Les annotateurs de Vaugelas, tome III des Remarques, pp. 224-225, nous disent aussi très bien à propos de: *s'attaquer à quelqu'un*, „que c'est là une de ces phrases qui ne veulent pas être épluchées ni prises au pied de la lettre, parce qu'elles n'auraient point de sens, ou même sembleraient en avoir un tout contraire à celui qu'elles expriment."

Nous nous sommes **aperçus** de notre erreur. — **Qui** avons-nous aperçu? Ne devrions-nous pas plutôt demander: qu'avons-nous aperçu? — Il n'y a pas longtemps encore, dans cette phrase, on trouvait si peu un complément direct à ce verbe qu'on écrivait: **aperçu**, sans accord. Aujourd'hui les grammairiens, plus raffinés que leurs devanciers, en ont su trouver un. Veuillez bien, lecteurs, leur demander où il est.

„D'après Laveaux (1749-1827), et quelques grammairiens, dit Littré, on devrait écrire: Elle s'est **aperçu** de son erreur. Aujourd'hui, ajoute-t-il, l'usage s'est établi, et l'on écrit sans conteste: Elle s'est **aperçue** de son erreur; ils (elles) se sont **aperçus** (aperçues) de leur erreur, comme on écrit: Elle s'est **tue**, elle s'est **écriée**. — *S'apercevoir*, veut dire: *voir soi*, dit encore Littré; comment *voir soi* peut-il signifier *remarquer?* C'est là, ajoute-t-il, une locution difficile à expliquer. *Apercevoir* a pu, selon lui, prendre anciennement un sens *neutre*, et se conjuguer avec le pronom réfléchi comme tant de verbes neutres: *se taire*, *se crier*, *se pâmer*, *se mourir*, *etc*. On employait aussi autrefois *apparaître* avec se: Il

[1]) Voir l'ouvrage de M. Mercier, pp. 141-151.

s'apparut à lui; les Muses se sont apparues à vous." (Voir Littré à la fin du mot *apparaître* et du mot *apercevoir.*)

Analysons de même les phrases suivantes:

Ils ne se sont pas **attendus à** ce succès. — Ils se sont **joués** de leurs camarades. Ils se sont **plaints** de nous.

Plaindre quelqu'un, c'est le latin *misereri*, le russe жалѣть, сожалѣть, l'allemand *bedauern*, l'anglais *to pity*. Allons-nous donc changer la signification du verbe *pronominal* français en lui donnant un complément direct? *se plaindre* n'est-il pas une expression toute faite, un vrai *gallicisme*, comme autrefois *se mourir*, usité encore dans: cette personne **se meurt, se douloir,** se **condouloir,** se *dormir*, *se dîner*, *se déjeuner*, etc., etc.? — *Se plaindre*, expression toute faite, verbe *sans complément* proprement dit, c'est le latin *queror*, le russe жаловаться, l'allemand *sich beklagen*, l'anglais *to complain*. Ne changeons donc pas nos verbes, en leur donnant un *complément direct* quand ils n'en ont pas réellement.

Dans: ils s'en sont **allés**; ils se sont **doutés** de l'affaire, ils se sont **prévalus** de leurs richesses; ils se sont **échappés** de la prison; ils s'en sont **retournés** à la maison, où est donc le *complément direct?*

Le complément direct ne se trouvera ou ne s'expliquera guère plus facilement dans les phrases suivantes:

Nous nous sommes **avisés** de nous enfuir. Ils se sont **défiés** de nous. Vous vous êtes **dédits**. Ils se sont **écriés.** Ils se sont **étudiés** à nous tromper. Ils se sont **raillés** de leurs camarades. Ils se sont **refusés à** nous rendre ce service. Nous nous sommes **servis** de tous les moyens possibles. Ils se sont **tus.** Elles se sont **trouvées** sans ressources. Ils se sont **repentis** ([1]).

Ces verbes n'ont pas de complément direct, ou, s'ils en ont un, on ne comprendra pas, du moins, comment ils peuvent avoir reçu un complément de personne qui leur donne la forme *pronominale* ou *réfléchie*. Il est bien difficile de concevoir comment, dans ces phrases, le *sujet* agit sur lui, comment le français, langue toujours si claire et si simple, a pu arriver, si l'on ne consulte son histoire, à de pareilles tournures, à une semblable phraséologie.

L'accord, dans ces verbes *pronominaux*, s'expliquera, au contraire, toujours très facilement si l'on en revient à la règle de l'ancienne langue: *accord* avec le *sujet*.

On objectera peut-être que l'accord ne pourra plus s'expliquer dans des phrases comme celles-ci:

---

[1]) Voir les Remarques de Vaugelas, tome III, p. 266. Les annotateurs reconnaissent que dans: ils se sont **repentis**, ils se sont **plaints**, ils se sont **aperçus** de leur erreur, l'accord du participe se fait avec le *sujet*, et non avec le *complément*, qui n'existe pas. — Voir, quelques lignes plus haut, la remarque de Littré sur le mot *apercevoir* à propos de la règle de Laveaux.

Ils se sont **laissés** battre. Ils se sont **dits** des injures. Ils se sont **adressés** réciproquement des louanges dans leurs revues et leurs feuilletons,

phrases dans lesquelles le participe doit rester aujourd'hui *invariable*, parce que le participe est *suivi* du complément direct.

Au point de vue de notre théorie actuelle, cette manière d'écrire ne sera pas, en effet, facilement comprise; mais, une fois la règle établie, elle est tellement simple qu'elle sera à la portée de tout le monde, et personne n'ira plus se demander où est le *complément direct*, puisque tout verbe conjugué avec **être**, qu'il soit *pronominal* ou *non*, s'accordera toujours avec le *sujet*. Les verbes *déponents* latins, qu'ils soient *actifs* ou *neutres*, s'accordent aussi toujours avec le *sujet*. Personne ne pense à se demander, dans ces verbes, où est le pronom *complément*; il en sera de même en français. — L'accord se ferait aussi alors avec le *sujet* dans les verbes pronominaux *neutres* — lire les auteurs pour se convaincre qu'au XVII[e] siècle les grammairiens et les écrivains suivaient encore assez souvent cette *ancienne* règle):

Ils se sont **nuis**. Ils se sont **plus** ou **complus**; ils se sont **succédés** (voir Littré au mot *plaire* et *complaire*).

Si l'on ne veut pas faire remonter la langue vers ses origines,— les langues, comme les fleuves, ne refluent pas, dit-on, vers leurs sources, — que l'on décrète alors que le participe des verbes *pronominaux* sera toujours invariable, comme celui des verbes *actifs* conjugués avec **avoir**. Nous n'aurons plus alors que deux règles très simples pour les participes passés; car je n'ai pas à parler du participe passé employé *sans auxiliaire*, qui *s'accorde* toujours comme un *véritable adjectif*, à l'exception des quelques cas où il est presque toujours devenu une véritable *préposition:*

Excepté les malades; **vu** la santé de notre mère; **attendu** les circonstances; etc., etc.

1[re] règle. — Tout participe passé, conjugué avec être, s'accorde, dans tous les cas, avec le *sujet* (pas une seule exception; 1[er] desideratum, conforme à l'histoire de notre vieille langue). [1])

---

[1]) Il serait cependant bien difficile, me semble-t-il, de prouver que tous les *participes* des verbes *pronominaux* devraient s'accorder aujourd'hui avec le *sujet*. Depuis deux ou trois siècles déjà, notre langue s'est tellement habituée à regarder presque tous les verbes *pronominaux* comme *actifs*, et non comme *passifs*, qu'il faudrait changer complètement ici l'esprit du français du XIX[e] siècle pour pouvoir en revenir à ce que ces participes ont été jusqu'au XVI[e]: la *prescription* paraît, en effet, trop bien établie pour être ainsi abolie d'un seul trait de plume, ce trait vînt-il même d'une plume aussi autorisée que celle de M. Darmesteter, l'un de nos critiques les plus impartiaux, et, à coup sûr, l'un de nos romanistes les plus savants et les plus distingués.

Les verbes pronominaux (réfléchis ou réciproques), dont la grande majo-

Tout participe passé, conjugué avec **être**, s'accorde avec le *sujet*, excepté celui des verbes *pronominaux*, qui reste toujours *invariable* comme celui des verbes *actifs* conjugués avec *avoir* (2e desideratum, s'éloignant de l'histoire du français).

Seconde règle. — Tout participe passé, conjugué avec **avoir**, reste dans tous les cas *invariable*. Que le complément *précède* ou *suive* le participe, la règle reste toujours la même.

Remontons encore une fois au moyen âge, à l'époque qui a précédé celle de Marot, pour nous rendre bien compte de ce qu'était alors la règle du participe des verbes *pronominaux*, que nous avons déjà étudiés. Nous trouvons:

---

rité est maintenant formée de verbes *actifs*, ont *aujourd'hui*, dans ces derniers, un *complément direct*, comme ceux qui sont conjugués avec *avoir*. Leurs *temps composés* expriment aussi *l'action*, tout comme ceux-ci, et leur participe, quoique conjugué avec *être*, n'est guère plus *passif*, surtout dans les verbes *réciproques*, et n'est pas moins *inséparable* de *l'auxiliaire* que dans les participes conjugués avec *avoir*. — Pourquoi, avec toutes ces données, voudrait-on, sinon dans le simple but de simplifier ce qui est compliqué, passer au-dessus des deux ou trois derniers siècles, et s'efforcer de désunir ce qui paraît aujourd'hui si bien uni?

Et que l'on ne pense pas que ce que je dis ici des verbes *pronominaux* pourrait aussi s'appliquer aux verbes *actifs*, conjugués avec *avoir*, lesquels pourraient également alors, — *pour la règle de position*, — s'appuyer sur une *prescription* légitimée par deux siècles d'existence, car le cas n'est pas du tout le même.

Pour en revenir, avec les pronominaux *actifs* (réfléchis; et réciproques surtout) à *l'accord* avec le *sujet*, il faudrait, comme nous l'avons vu, changer complètement, sur cette question, l'esprit de notre langue actuelle, tandis que pour arriver à *l'invariabilité*, **sans exception**, du participe conjugué avec **avoir**, il n'y aurait, au contraire, qu'à entrer dans l'esprit de cette même langue et à s'y conformer.

Aussi longtemps que cette *invariabilité* n'aura pas été acceptée dans ces derniers verbes, *notre grammaire*, nous le répétons encore, restera en plein ou en parfait désaccord avec *notre langue*; les deux cas, comme nous le voyons, ne sont nullement *identiques*.

N-B. Il n'y a ici, selon nous, aucune discussion à élever, dans les verbes *pronominaux*, sur la question de savoir si le second pronom est toujours, ou non, régime ou complément *direct* du verbe. Il suffit de savoir que notre langue moderne en fait presque toujours ou un régime *direct*, ou le traite, en réalité, *comme tel*. Nos verbes *essentiellement pronominaux* sont tous traités aujourd'hui, y compris même quelques verbes *neutres*, comme des verbes *actifs*; c'est donc d'après cela qu'il faudrait se diriger, à moins qu'on ne préfère remonter aux sources, en faisant aussi partout, pour simplifier et se mettre d'accord avec l'histoire de notre langue, *accorder* le participe avec le *sujet*. D'un côté comme de l'autre, la règle est simple, elle ne peut présenter, en pratique, la plus petite difficulté.

Quant à la prétention de rester toujours et partout dans la logique — (ce qui n'est, du reste, pas rigoureusement exigé dans les langues), c'est là, selon moi, une question toute secondaire, à laquelle nous n'avons pas même besoin de penser. N'est-ce pas toujours, du reste, une sorte de logique que de vouloir, quand on le peut, *généraliser* et *simplifier*?

Pasmé s'est et **esvanoiz** (double règle). Tant s'est en la cort **demorez**. Li rois s'est **levez**. Li chevals s'en est **issuz**. A poine s'en est **delivrez**. Li chevaliers s'est **porpensez**. Il s'est par matin **levez**. Granz cox se sont **entreferu**. **Baisié** se sont et **acolé**.

Il se fut **morz** (Vie de St-Léger). Il s'en fust **alez** (Vie de St-Alexis.) Il s'est **achiminez** (Chanson de Roland). Il s'est **parjurez** (Idem). Il s'est **tornez**. Ils se sont **repairié**. Il s'estoient **armé**. Il s'est **cochiez**. Nicolas s'est **armez**. Il s'est **pourveus**, **alités**. Ils se sont **arresté**: etc, etc. — Voir les nombreux exemples cités par M. J. Bonnard, pp. 70 et suivantes.

Ajoutons à ces phrases quelques exemples pris dans Froissart, qui observe encore généralement la déclinaison française, chose assez extraordinaire pour le XIV[e] et le commencement du XV[e] siècle (1337-1410):

Il ne se fuissent **délivré** (p. 13). Il s'estoit **trais** à l'iretage (20). Li contes s'estoit **emblés** et **partis** de Paris (28). Il se fust **departis** et **emblés** de Paris (28). Chil (ceux) de dedens se fuissent **tenu** tousjours enclos (34). Ceuls et celles qui s'estoient **aloyet** et **aconvenchiet** à li (38). Quant li dus et li signeur se furent **tenu** à Nantes (38). Li doi (deux) contes s'estoient **rançonné** (44). Li evesques s'estoit si fort **loyés** (lié; 59). Quant li evesques se fu **rendus** (60). Chil (ceux) qui se fuissent là **requelliet** (73). Ils se fuissent bien **delivré** (74). Jamais il ne s'en fuissent **parti** (74). Quant il se furent **départi** (79), etc., etc. (Tome II de Froisart)..

Accord avec le *sujet* dans tous ces cas. Les participes terminés par **z** ou par **s** sont au *nominatif singulier*; ceux terminés par **é**, **u**, sont au *nominatif pluriel* (voir ma Grammaire, 1878-79, 1[re] partie, pages 65-67).

On trouve aussi dans l'ancienne langue, mais très rarement, l'*accord* avec le *complément*; le participe est alors à l'*accusatif*.

De ses armes il s'est **désarmé**. Il s'est **vestu** et **afublé**. Il s'est el bastel outre **passé**. Cil s'en est droit au roi **allé**. Il s'estoit con chevalier **armé** (Romania; 1879).

On trouve même pour les besoins de la rime:

A tant (elle) s'en est de li **torné** (participe *invariable*).

Ici encore, comme pour le participe conjugué avec *avoir*, c'est en Normandie et dans les provinces éloignées du centre et du sud de la France que l'on trouve les premières atteintes à la règle *d'accord* du participe des verbes *pronominaux* avec leur *sujet*. Ces atteintes sont dues aussi sans doute, en grande partie, à la chute de la déclinaison.

La *double* règle que nous venons de voir un peu plus haut s'est, en effet, réduite plus tard, dans la plupart des cas, à une *seule*, par suite de la disparition de la déclinaison dans notre langue.

Dans les cas comme: ils se sont **loués**, ils se sont **flattés**, nous nous sommes **aimés**, vous vous êtes **battus**, etc., il devenait, en effet, très difficile de savoir si c'était avec le *sujet* ou avec le *com-*

plément que l'accord avait lieu, puisque l'accord devait se faire de la même manière, à quelque mot que l'on fît rapporter le participe.

Les écrivains et les grammairiens du XVIe siècle, ceux du XVIIe surtout, trouvant dans la plupart des verbes *pronominaux* des verbes à signification *active*, — les *accidentellement* pronominaux dérivent presque tous de verbes actifs, — décrétèrent que leurs participes devaient *s'accorder* avec le complément *direct* comme dans les verbes conjugués avec **avoir**, et abandonnèrent ainsi, la plupart, l'ancienne règle, laquelle, dans le plus grand nombre des cas, réglait ici *l'accord* avec le *sujet*.

Cette règle d'accord avec le *complément* ne fut cependant pas, comme nous l'avons déjà vu, admise sans conteste; de là les nombreux exemples que nous avons cités, exemples dans lesquels quelques-uns des meilleurs écrivains, même au XVIIIe siècle, font encore assez souvent, dans ces cas, l'accord avec le *sujet*.

Nous pouvons dire aujourd'hui que la règle est établie et généralement admise; mais on peut affirmer aussi, d'après tout ce qui a été vu, qu'elle est loin de pouvoir s'appliquer *logiquement* dans une foule de cas.

Nos autres règles de participes sont devenues aussi beaucoup plus générales et sont certainement mieux observées qu'au XVIIe et au XVIIIe siècle, mais ce n'est pas à dire pour cela qu'elles soient toujours très faciles, qu'il n'y ait plus de difficultés pour les apprendre, et, surtout, pour savoir les pratiquer.

Héritiers des principes du XVIIe siècle, nous n'avons pas encore su jusqu'ici ramener les lois qui régissent les participes à deux bonnes règles générales qui en rendent la pratique aussi accessible aux étrangers qu'aux Français eux-mêmes. C'est à ceux-ci, comme à ceux-là, que l'*Encyclopédie moderne* s'adresse, et les lignes qu'elle a écrites peuvent encore s'appliquer actuellement à tous les jeunes gens, de quelque pays qu'ils soient, quand elle dit que: — „*La théorie des participes est aujourd'hui si embrouillée, qu'elle fait la torture des jeunes personnes et le désespoir des étrangers.*"

Il y a même dans la théorie actuelle que nous suivons pour les règles du participe passé, conjugué avec **avoir**, contradiction complète entre la *langue* et la *grammaire*. „Suivant les règles de la grammaire, dit très bien M. Darmesteter (de la Création de mots nouveaux dans la langue française; Paris, 1877), le participe passé avec **avoir** *s'accorde* comme un *attribut* avec son régime *direct* quand il en est *précédé;* suivant les lois de la langue, il doit être aujourd'hui *invariable*, parce que la langue n'y reconnaît plus un *attribut*, un *adjectif*, mais un *verbe*."

Nos *temps composés actifs* sont devenus, en effet, comme le dit un autre de nos savants, M. Marty-Laveaux „des *locutions verbales*

inséparables[6] exprimant toujours *l'action*, soit que le complément *précède*, soit qu'il *suive* le participe.

La phrase déjà étudiée : La lettre que nous avons reçue, n'est plus aujourd'hui dans aucun cas la traduction du latin: Epistola quam habeo receptam — (indicatif présent + un participe passif adjectif, marquant *l'état*). — elle est toujours la vraie traduction de l'idée: Epistola quam recepi — (temps du verbe marquant ou exprimant *l'action*),—que celui-ci soit employé comme *perfectum praesens*, ou comme *perfectum historicum*.

La grammaire qui écrit encore: La lettre que j'ai reçue, en faisant de ce dernier mot un *participe adjectif*, est donc en pleine contradiction avec la langue, et cette contradiction ne disparaîtra que le jour où l'Académie et les écrivains auront décrété que le participe passé, conjugué avec avoir, doit rester toujours *invariable*. (voir la page 36).

On le voit, ils arrivent presque en retard de deux ou trois siècles, les grammairiens qui nous enseignent aujourd'hui dans leurs livres que nous avons encore un participe *passif* dans : les lettres que nous avons reçues, et qui nous disent qu'en écrivant cette phrase avec le participe *variable*, c'est à *l'état* que nous pensons, et non à *l'action*.

Dans: la lettre que nous avons écrite, que nous avons reçue, il n'y a plus aujourd'hui de *participe passif*; il n'y a plus dans les deux mots *soulignés* qu'une locution verbale composée de deux mots *inséparables*, et formant une seule idée *indivise*. Ces deux mots *indivis, inséparables*, forment le *passé indéfini*, temps *périphrastique* à signification toujours *active*, exprimant toujours *l'action* — (dans les verbes *actifs* et les verbes *neutres* qui expriment, bien entendu, eux-mêmes une *action*) — soit que le complément *précède* ou qu'il *suive* le participe.

Si nous voulons donc mettre *la grammaire* d'accord avec *la langue*, il faut nécessairement que nous adoptions une seule et unique formule: La lettre que j'ai écrit, j'ai écrit la lettre (participe toujours *invariable*).

Quand nous serons arrivés à n'écrire tous les participes que d'après les *deux* simples règles que nous avons formulées, pages 35-36, le funeste héritage que nous a légué le XVII[e] siècle aura disparu pour toujours, les règles qu'il nous a transmises auront vécu, et la théorie du participe passé ne sera plus qu'un jeu pour tous les jeunes gens, à quelque nation qu'ils puissent appartenir.

Jetons, avant de finir, un coup d'œil sur les différentes grammaires qui se sont succédé du XVII[e] jusqu'au commencement du XIX[e] siècle, afin de mieux apprécier les changements qui se sont opérés

dans notre langue pendant cet espace de deux cents ans, et la part d'influence que nos grammairiens y ont pu avoir [1]).

Port Royal (1660-1676). La Grammaire générale et raisonnée de Port Royal — (voir l'édition de Paris, 1803, chez Perlet, rue de Tournon)—n'approuve pas Vaugelas pour la dénomination de *passifs* qu'il donne aux verbes *pronominaux*, et n'est pas toujours d'accord avec lui, quant à la pratique du moins, pour l'orthographe à donner au participe de ces verbes.

Elle s'est **rendu** maîtresse (participe invariable).

Remarquons toutefois que la Grammaire de Port Royal ne condamne qu'à moitié la manière de voir de Vaugelas, comme elle ne désapprouve qu'à demi son orthographe. Dans une phrase comme celle-ci: Cette femme s'est **trouvé (trouvée)** guérie, elle préférerait que l'on fît une distinction.

Si c'est la femme elle-même qui *a trouvé*, qui *a pensé* qu'elle *était guérie*, le verbe, d'après Port Royal, a alors une signification *active*, et le participe devrait rester *invariable*: Elle s'est **trouvé** guérie.

Si, au contraire, ce sont d'autres personnes qui *ont trouvé* que la femme *était guérie*, le sens du verbe est *passif*, et le participe, dans ce cas, devrait *s'accorder*: La femme s'est **trouvée** guérie (elle a été trouvée — guérie — par d'autres personnes). Le sujet, sous la forme *passive*, comme, dans ce cas, pour le verbe *pronominal*, ne fait pas l'*action* du verbe, il la *souffre*.

Mais il faudrait toujours écrire, dit cette Grammaire:

Cette femme s'est **trouvée** morte (participe variable),

parce que cette femme *n'a pu trouver* elle-même qu'elle *était morte*, elle *a été trouvée morte* par d'autres personnes (sens *passif*). De même, il faudrait toujours écrire:

Madame s'est **senti** mal ce matin (*elle a senti elle-même* qu'elle était mal; elle *n'a pas été sentie mal* par d'autres personnes).

On voit immédiatement toute la différence qui sépare, quant aux principes, Port Royal de Vaugelas et de Ménage. La grammaire du participe entre ici dans des raffinements qui dépassent tous ceux que nous avons eu l'occasion de constater dans les grammairiens du XVIIe siècle; et, au point de vue logique, il serait impossible de condamner la théorie que les savants de Port Royal ont su développer sur cette question dans l'ouvrage qu'ils nous ont laissé. Ce qu'ils n'ont pas su ou qu'ils n'ont pas osé faire, pour ne pas se

---

[1]) Je ne parlerai des règles du participe passé au XIXe siècle que jusqu'à la Grammaire de Noël et Chapsal (4e édition). Nos règles actuelles se trouvent dans tous nos manuels; on les trouvera très développées dans ma Grammaire basée sur le latin, 1879, 2e partie, pp. 213-241.

mettre sans doute en opposition avec l'usage assez généralement reçu comme le seul vrai, — puisqu'il paraissait basé sur une pratique adoptée par notre langue, — c'est d'avoir appliqué aux participes conjugués avec *avoir* la théorie qu'ils développent pour les *pronominaux actifs*. Le *sujet* faisant toujours *l'action* dans ces premiers verbes, ils auraient dû conclure, pour être partout *logiques*, que les participes des verbes *actifs*, conjugués avec *avoir*, devaient dans tous les cas rester *indéclinables*. Comme je l'ai dit plus haut, les conséquences de leur principe auront effrayé les savants de Port Royal; ils n'ont pas voulu se mettre en contradiction flagrante avec l'usage assez généralement suivi de leur temps, ils ont sacrifié leurs principes à une pratique qu'ils trouvaient reçue par la majorité de leurs confrères et des grands écrivains de leur époque. — Les grammairiens de Port Royal, il faut bien le reconnaître, n'ont guère été plus heureux dans leurs règles du participe *passé* que dans la théorie qu'ils ont fait prévaloir dans notre langue pour celles que nous devons suivre en écrivant le participe *présent*. Ce n'est certes pas dans leur grammaire que nous devons, sur ce sujet, chercher les bons principes; une logique plus saine et plus rigoureuse et une connaissance plus approfondie de leurs devanciers et de notre langue les auraient, à coup sûr, conduits à des résultats tout différents et à des principes plus conformes à l'esprit de leur langue du XVII[e] siècle.

Bouhours (1628-1702). — Les Remarques Nouvelles du P. Bouhours sur la langue française (Paris, 1693, chez George et Louis Josse) donnent encore, quant à la pratique, raison à Vaugelas contre Ménage dans la plupart des cas en litige. La grammaire, disent ces Remarques, ferait peut-être *varier* le participe, mais le bon usage le laisse invariable, dans :

(L'âme), vous l'avez **rendu** coupable. Ces choses, vous les avez **rendu** amères. Les occasions qu'il a **eu** d'exércer son humilité. Plusieurs solitaires qui l'étoient **venu** visiter. Les disciples étoient **allé** acheter à manger. La cour estoit **allé** prendre le divertissement de la chasse. Les Portugais estoient **allé** conduire ce vaisseau. Les conférences que ces hommes ont **eû** avec eux. La grâce que vous m'avez **fait** de me créer. Dès la première pensée que le marquis avait **eu** de son entreprise. Les justes sujets qu'ils ont **eu** de déplorer la misère (voir Bouhours, Remarques Nouvelles, pp. 348-352).

Regnier Desmarais (1632-1713). — Passons maintenant, pour la question qui nous occupe, à la Grammaire de Regnier Desmarais (1706), secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Page 488, il écrit : „La phrase, Les Lettres que j'ay receuës et toutes les autres semblables, sont, d'après Vaugelas, passées en regle de Grammaire, mais ce n'est peut-estre pas là une chose si establie qu'il le prétende, et je doute fort que ce soit un solécisme que de rendre les Participes du Préterit toujours *indéclinables*, soit qu'ils soient *précédes*, soit qu'ils soient *suivis* du substantif qu'ils

régissent. Il est vray que l'usage le plus ordinaire est d'accorder le Participe du Préterit en genre et en nombre avec le substantif qui le *précéde*; mais cet usage n'est pas si universel que le contraire n'ait esté suivi par de très bons Escrivains; et que ce soit pecher contre la Grammaire de faire alors le Participe *indéclinable*, de mesme qu'il l'est quand il précéde le terme de son regime. Amyot dans sa traduction de Plutarque, en parlant des oracles de la Pythie, dit :

La couronne des Gnidiens, que Philodemus le Tyran avait **donné** à Pharsalia, etc.

Un Autheur celebre (Racine, dans la Preface de l'Iphigenie) a dit :

La veneration que j'ay toujours **eu** pour les ouvrages des anciens,

et j'ay peine à croire que cette phrase, où le participe eu est employé comme *indéclinable* puisse estre justement condamnée.

Les Italiens, qui, pour l'ordinaire, *accordent* le Participe en genre et en nombre, non seulement avec le substantif qui précéde, mais aussi avec le substantif qui suit, ne laissent pas de l'employer aussi comme *indéclinable*, mesme après un substantif, ou pluriel ou féminin.

Pour les Espagnols, ils n'employent jamais avec le verbe *Haver* aucun participe que comme *indéclinable*, et ils ne disent jamais par exemple : Las cartas que he recebidas, mais seulement : Las cartas que he recebido. Il est vray que quand au lieu de joindre le Participe avec le verbe *haver*, ils le joignent avec le verbe *tener*, alors ils l'accordent toujours en genre et en nombre avec le substantif auquel il se rapporte, soit que ce substantif *précède*, soit qu'il *suive*. Ainsi non seulement ils diront : Las cartas que tengo recebidas, mais ils diront *aussi* : Tengo recebidas algunas cartas ; et par l'usage different qu'ils font de ces deux verbes, ils ont le moyen de distinguer des choses que souvent nous sommes obligez de confondre en François. Par exemple, quand je dis en parlant de quelques papiers: Je les ay rangez par ordre dans mon cabinet, je laisse en doute, si c'est *moy* qui *ay pris* le soin de les ranger, ou si je veux dire seulement que je les ay, et qu'ils y sont rangez par ordre ; et je ne fais aucune distinction entre *l'action* de la personne et l'*estat* de la chose. Mais on l'a fait en Espagnol, en marquant l'*action* par dire: Los he puesto en orden, et *l'estat*, en disant: Los tengo puestos en orden. Pour moy, afin d'éviter cette confusion, je croirois qu'on pourroit marquer *l'action* de la personne, en faisant le participe *indéclinable*, et disant : Je les ay rangé par ordre dans mon cabinet; et marquer *l'estat* de la chose, en accordant le Participe en genre et en nombre, et disant: Je les ay rangez par ordre, ce qui est comme si on disait: Je les *ay*, et ils sont rangez

par ordre [1]). Je ne propose en ceci que mon opinion particuliere, sçachant bien que l'usage n'entre point dans ces sortes de distinctions qui ne laissent pas cependant d'estre fondées, et j'avouë de plus qu'à l'égard de la phrase rapportée par M. de Vaugelas: Les Lettres que j'ay receuës, et à l'égard de toutes les autres semblables de mesme nature, je ne croirois nullement qu'on fist une faute contre la Langue de laisser le Participe du Préterit *indéclinable*."

Notons, en passant, que la Grammaire de Regnier Desmarais a d'autant plus d'importance, plus de poids aux yeux de tous, qu'elle n'a été écrite que par ordre de l'Académie, que cet écrivain a été pendant plus de quarante ans membre du corps académique, dont il fut pendant près de trente ans le secrétaire perpétuel, et, qu'en outre, il fut un des membres qui prirent une part très active à la rédaction du premier Dictionnaire de l'Académie française. Les principes qu'il énonce plus haut, sans être toujours conformes, comme il le reconnaît, à l'usage, qui ne peut, selon lui, entrer dans toutes les distinctions grammaticales, sont fondés, du moins sur une saine logique, et se rapprochent considérablement de la marche que notre vieille langue avait suivie. Le français a, en effet, écrit longtemps le participe *variable* quand il était question d'exprimer *l'état*, et *invariable* lorsqu'il s'agissait de l'*action* exprimée par le verbe, et cela, sans faire, pour ainsi dire, de différence, soit que le régime *précédât* ou *suivît* le participe.

Malheureusement pour Desmarais, la langue de son temps ne pouvait plus faire comme le vieux français de *j'ai*, un indicatif présent, dans: les lettres que j'ai reçues, et de *reçues*, un participe adjectif, séparé de son auxiliaire, et exprimant *l'état*. J'*ai reçues*, pour le XVII[e] siècle comme pour le nôtre, était un *passé indéfini*, une *locution verbale inséparable*, marquant avant tout *l'action* [1]), et

---

[1]) Il est impossible d'exposer plus clairement que Desmarais ne le fait ici la théorie basée sur l'idée *d'action* et sur celle *d'état* pour *l'invariabilité* ou la *variabilité* du participe. Au lieu d'avoir été trouvée, il y a deux ou trois ans, par des grammairiens qui s'en croient, du moins, les *inventeurs*, — et cela dans un moment où il ne peut plus en être question, puisque nos *temps composés actifs* expriment toujours aujourd'hui avant tout *l'action* —, cette théorie est presque aussi ancienne que notre langue; car on en trouve déjà des traces dans la Chanson de Roland. — Il devient aussi évident par tout ce que nous venons de dire jusqu'ici que le XVII[e] siècle ne faisait plus aucune différence, en pratique, entre l'idée *d'action* et celle *d'état*. Que l'on pensât à *l'action*, que l'on pensât à *l'état*, le participe, à cette époque, variait déjà, — règle générale de position, — quand il était *précédé* de son régime. — Les grammairiens qui auraient voulu, même dans ce cas, le laisser toujours *invariable*, étaient cependant, sans contredit, beaucoup plus dans le vrai que leurs contradicteurs, puisque les premiers admettaient partout l'idée *d'action* de nos temps composés *actifs*, quelle que fût la place du *régime direct*, et c'est la seule vraie doctrine, aujourd'hui comme au XVII[e] siècle.

Desmarais aurait été, à coup sûr, beaucoup plus d'accord avec l'esprit de la langue de son temps, s'il avait résolument osé déduire toutes les conséquences de ses principes, et se ranger hardiment sous la bannière de ceux qui, déjà alors, voulaient que le participe, conjugué avec *avoir*, fût toujours *indéclinable* dans nos verbes *actifs*. Il aurait dû voir que la phrase: (Mes livres), je les *ai rangés* en ordre, ne signifiait plus nullement de son temps: je les *ai*, je les *possède*, et ils *sont rangés* en ordre. La phrase, ainsi construite, signifiait déjà alors: je les ai moi-même rangés en ordre, c'est *moi* qui *ai fait l'action* de les *ranger* dans l'ordre où ils sont. — Il aurait déjà fallu, pour avoir alors l'idée d'*état*, séparer l'auxiliaire du participe et dire par exemple: Je les ai là rangés en ordre. La langue du XVII[e] siècle aurait donc déjà voulu que dans la phrase de Desmarais et toutes les autres semblables le participe, conjugué avec *avoir*, fût toujours *invariable*. Malheureusement, nous le répétons encore, les grammairiens du grand siècle se sont presque tous laissé entraîner par la règle de Marot, de là les distinctions, les raffinements que nous trouvons dans tous leurs ouvrages pour concilier la règle avec les innombrables exceptions consacrées par l'usage; de là tous leurs efforts, les uns comme Ménage, — et c'est la majorité, — pour généraliser la règle *d'accord* quand le complément *précède*, les autres, — la minorité, — pour laisser toujours le participe *invariable*, quand celui-ci accompagnait l'auxiliaire *avoir*. Ménage et son école ont fini par remporter le dessus, mais c'est là une victoire dont nous n'avons nullement à nous féliciter.

Desmarais, qui était loin, comme nous l'avons vu, de regarder comme *absolue* la règle de Marot, lorsque le participe est *précédé* du régime direct, n'admettait pas non plus que le participe fût un *gérondif* [1]), quand le complément le suit, l'esprit de la langue ne permettant déjà plus de faire la moindre distinction entre l'idée d'*état* ou celle d'*action*, quelle que fût la place du régime (p. 492). Il ajoute qu'en traduisant: la chasse qu'il *a aimée*, les ennemis qu'il *a vaincus* (voir plus haut notre opuscule), par: Venatio quam *habet amatam*, hostes quos *habet victos*, les grammairiens commettent une erreur, car ils devraient traduire par: venatio quam *habuit* amatam, hostes quos *habuit* victos. *Habet amatam* donnerait: *qu'il aime* (présent de l'indicatif), qu'il *possède* comme *aimée*, et pour rendre plus clairement son idée, il identifie la phrase: quam *habet amatam* à celle-ci: quam *habet* caram (présent de l'indicatif; page

---

[1]) La Grammaire de Port Royal voit aussi un *gérondif* dans notre participe passé *invariable*; Beauzée, dans sa Grammaire générale, y voyait un *supin*, traduction du supin latin toujours *invariable* (voir Beauzée, tome II, pp. 321-339; Paris, 1767; imprimerie de J. Barbon). Voir plus haut notre opuscule, pour l'opinion de Ménage.

493). La seconde phrase ne signifie pas non plus, dit-il, qu'il *a* des ennemis, et que ceux-ci *sont vaincus*, mais: que ses ennemis *ont été vaincus* par lui, qu'il a fait *l'action* de les *vaincre* [1]).

Le commerce l'a **rendu** puissante (participe invariable). Cela les a **rendu** sages.

Page 494, il nous répète encore que dans la phrase de St-Gelais: Car j'ay ma response preveu, au participe *invariable*, quoique celui-ci soit *précédé* de son régime, l'usage de son temps — à lui Desmarais—n'était pas encore si général de faire *varier* le participe „qu'il n'y ait des gens de bon goust et fort intelligents dans la Langue qui croyent que l'*inversion* ne devroit rien changer à la construction, et qu'ainsi le Participe devroit rester *indéclinable*."

Desmarais, comme Bouhours, donne encore raison à Vaugelas contre Ménage, en écrivant, lorsqu'on parle d'une ville, et dans tous les exemples semblables:

Le commerce l'a **rendu** puissante (participe invariable). Cela les a **rendu** sages.

Buffier (1661-1737). — La Grammaire du P. Buffier (1732, Paris, chez Bordelet) nous dit, page 217, qu'à part le cas où le participe est toujours déclinable quand il est accompagné du verbe substantif *être* dans les verbes *passifs* et *neutres*, on peut, sans commettre de faute, rendre toujours le participe *indéclinable*. Le participe conjugué avec *avoir*, le participe conjugué avec *être* dans les verbes pronominaux actifs peuvent donc, selon lui, rester toujours *invariables*, même lorsque ces participes sont *précédés* du complément direct. C'est le même principe qu'accepte Beauzée dans sa Grammaire générale de 1767 (Paris, chez Barbon), lorsqu'il nous enseigne qu'on peut employer à peu près indifféremment partout, lorsque le complément *précède*, soit le participe *variable* (participe *adjectif*), ou le participe *invariable*, qu'il regarde comme la traduction du *supin* latin.

Le P. Buffier revient encore sur la même remarque, p. 218, et répète que le participe, *précédé du régime direct*, pourrait partout rester *indéclinable*. Il ajoute que plusieurs grammairiens partagent cette opinion et qu'ils citent, à l'appui de cette règle, des exemples d'auteurs distingués. Il trouve que cette pratique serait très commode, tout en reconnaissant que la pratique contraire est incomparablement plus autorisée et que plusieurs assurent même qu'on ne pourrait y contrevenir sans faire une faute.

---

[1]) Nous transcrivons ici la manière de voir de Desmarais, sans approuver sa traduction des phrases latines qu'il nous donne. — Il a tort au point de vue du latin *classique*; il a raison au point de vue du sens que le latin du *moyen âge* donnait à ces tournures.

Comme Vaugelas, comme Ménage, il laisse encore le participe *invariable* lorsque celui-ci est suivi du sujet du verbe:

La peine que se sont **donné** mes amis; les peines qu'ont **pris** les savants.

Il le laisse aussi *invariable* avec Vaugelas contre Ménage dans:

Les personnes que j'ai **entendu** chanter (ces personnes chantaient; voir notre opuscule).

On dirait plutôt, ajoute-t-il: Ils me sont venu voir, que: ils me sont venus voir, mais on écrira: Ils sont venus me voir, l'infinitif étant ici éloigné du participe, avec lequel il ne forme plus une locution *inséparable*.

Faut-il écrire? se demande-t-il:

La résolution que j'ai **pris** ou que j'ai **prise** d'aller etc. Les personnes qu'on a **soupçonné** ou **soupçonnées** d'avoir volé etc. Ils se sont **rendu** ou **rendus** maîtres de nous. Elle s'est **fait** ou **faite** religieuse. Les choses qu'on lui a **donné** ou **données** à entendre.

„Nos grammairiens, dit Buffier, font sur cela, chacun de leur côté, de grands raisonnements que je trouve très-beaux; mais où j'avoue que je ne comprends rien du tout. Je leur demanderais seulement volontiers, comment ils veulent établir une règle sur un usage *incertain* ou *obscur*. Quand ils raisonneraient le mieux du monde, à quoi sert leur raisonnement, s'il n'est soutenu par l'usage [1]), et si, lorsqu'ils s'épuisent en réflexions pour autoriser une expression, l'usage en autorise ou en permet une contraire. Ils s'épargneraient des peines inutiles, s'il leur plaisait de s'en tenir à notre principe: savoir, que la grammaire n'est que *d'après l'usage*, et que là où l'usage n'est pas assuré, *il ne peut y avoir de règle*. Aussi voyons-nous que sur l'article (participe) dont nous parlons, ils ne sont pas d'accord les uns avec les autres, ni quelquefois avec eux-mêmes."

. . . .

„S'il fallait prendre parti dans les occasions douteuses, il semble qu'on hasarderait moins de rendre les participes *indéclinables*, et de dire: Ils se sont rendu maîtres; elle s'est trouvé guérie; la résolution que j'ai pris d'aller vous voir; une femme qu'on a contraint de se taire; car, de la sorte, on ne fera pas de faute qui soit

---

[1]) On le voit encore ici, les principes ne sont rien pour les grammairiens du XVII[e] siècle, l'usage est tout, il entre seul en ligne de compte. Ceci admis, il n'est pas étonnant que presque tous les grammairiens de cette époque aient reculé devant les conséquences qu'une logique plus sévère et plus radicale eût amenées dans l'orthographe de nos participes. Ils avaient, pour en arriver à ce point, trop de respect pour la pratique qu'ils regardaient, — mais à tort —, comme consacrée par les écrivains qu'ils avaient, chacun de leur côté, le plus en estime.

avouée faute par tous les auteurs (quelques-uns croyaient que les participes peuvent *toujours* être *indéclinables*), au lieu qu'autrement on s'exposerait à parler mal. Les participes déclinés donnent souvent, du reste, à la phrase, je ne sais quoi de languissant qu'il faut éviter, quand l'usage le permet."

Voilà donc encore, vers le milieu du 18e siècle, une grammaire fort en vogue à son époque, qui soutient le parti de Vaugelas contre l'opinion et les règles de Ménage. La règle de Marot n'était pas non plus, comme on le voit, aussi universellement adoptée au XVIIIe siècle qu'on pourrait le croire, et il y avait encore bon nombre de grammairiens qui pensaient encore à cette époque que le participe, même *précédé de son régime*, pouvait encore rester *invariable*. Les nombreux exemples d'invariabilité que nous trouvons dans nos meilleurs auteurs suffiraient, du reste, seuls, à défaut de Buffier, pour prouver que la règle donnée par Marot, Vaugelas et Ménage n'était pas encore reconnue au XVIIIe siècle comme une règle absolue qu'il n'était pas permis d'enfreindre. Nous pouvons même ajouter: Plût à Dieu qu'elle n'eût jamais été reconnue comme telle.

Restaut (1696-1764). A partir de Restaut, qui publia ses Principes généraux de la Grammaire française en 1730, 1731 et 1732, nous trouvons un progrès marquant vers les règles que nous suivons aujourd'hui. Restaut est, en général, de l'école de Ménage, il vise évidemment à la généralisation des règles, par conséquent à leur simplification, et l'on ne trouvera plus chez lui les subtilités que nous avons fait remarquer dans ses devanciers.

Il pose comme règle générale que les participes *passifs* sont ordinairement *indéclinables*, quand ils sont précédés de l'auxiliaire *avoir*; mais il ne faut nullement se laisser tromper par les premières données qu'il avance sur les participes, car immédiatement après, il nous dit que les participes *passifs* à la suite des temps du verbe auxiliaire *avoir*, sont ordinairement *déclinables*, quand ils sont *précédés* de leur *régime direct*. Il n'y a, dit-il, aucune exception à cette règle dans: Le Dieu Mercure est **un** de ceux *que* les Anciens ont le plus **multiplié**, car le pronom *que* se rapporte ici **à un**, et non à *ceux*. Ce jour est **un** de ceux *qu*'ils ont **consacré** aux larmes (même remarque).

„Quand les temps composés du verbe sont suivis d'un infinitif avec lequel ils ne forment qu'un sens indivisible, le participe redevient *indéclinable*, quoique précédé de son régime absolu." — Cette règle est conçue dans les mêmes termes que celle des grammairiens que nous venons d'étudier, mais les exemples que donne Restaut se restreignent déjà à des cas où nos grammaires actuelles laissent aussi le participe *invariable*:

Les vertus que vous avez **entendu** louer. Les désordres qu'ils avaient **résolu** d'éviter. La route que vous aviez **commencé** à suivre.

C'est là une manière très facile d'éluder la difficulté, pour n'avoir pas à l'expliquer et à la résoudre.

Il fait remarquer que ses prédécesseurs immédiats laissent le participe *invariable* dans:

Vous êtes satisfait de la justice que vous ont **rendu** vos juges. Dieu les avait **créé** innocents; les promesses trompeuses du démon les ont **rendu** coupables.

„Ces deux exceptions sont, selon lui, fondées sur la précipitation de la prononciation qui ne permet pas de *s'arrêter* sur le participe passif, ni de le séparer du verbe ou du nom dont il est suivi. Quand on peut faire un petit repos entre l'un et l'autre, ajoute-t-il, il est alors permis de revenir à la règle générale. D'autres grammairiens prétendent, au contraire, que le participe précédé de son complément reste toujours *déclinable,* même lorsque le sujet suit, ou que le régime n'est complet qu'au moyen d'un mot qui se trouve après le participe — (voir le dernier des exemples qui précèdent). — Dans cette diversité de sentiments, nous croyons pouvoir dire qu'il est encore libre de suivre l'une ou l'autre manière d'écrire jusqu'à ce que, comme il pourra arriver, l'usage se soit absolument déclaré pour le dernier."

„Dans: elle nous est venu voir; elle lui est allé porter de l'argent, le participe reste *invariable,* — (Restaut se rapproche ici de Vaugelas) — comme ne faisant qu'un seul mot avec l'infinitif suivant. Mais il faut faire varier le participe dans: elle est venue nous voir, elle est allée lui porter de l'argent, le participe étant, dans ces cas, séparé de l'infinitif."

Le participe des verbes *pronominaux* suit la même règle que celui des verbes conjugués avec *avoir.*

Il faut écrire cependant:

A quelles extrémités ne se sont point **porté** ces hommes! Quelle réputation ne s'est pas **fait** le prince! (ici le sujet *suit* le participe). — Les Amazones se sont **rendu** célèbres (le mot *célèbres,* placé après le participe, fait partie du régime direct et le complète).

Dans les verbes réfléchis *passifs*, le participe s'accorde avec le *pronom* qui est censé être *régime absolu*:

Cette nouvelle s'est **trouvée** fausse. Nos premiers parents ne s'étaient pas **aperçus** de cela.

Restaut s'éloigne ici de la règle généralement suivie par ses devanciers, et regarde *s'apercevoir* comme un verbe réfléchi *passif* (voir plus haut, pages 33-34).

Wailly (1724-1801) a fait oublier Restaut dans les écoles. Sa Grammaire publiée sous le titre de Principes généraux et particuliers de la langue française (Paris, 1754) fut adoptée par l'Univer-

sité, et se distinguait par la méthode, la clarté, la mise en préceptes des travaux récents sur la langue.

Dans les participes, il n'admet point (voir, plus haut, ce qui a été dit pages 17 et 20) la distinction entre le participe proprement dit, participe adjectif *variable*, et le participe *supin indéclinable* — (l'Académie, dit-il, n'admet pas elle-même cette différence),— et il donnerait volontiers le nom de participe *incomplet* à notre participe *invariable*.

Le participe doit être mis au même genre et au même nombre que le *sujet* dans:

Nous voici **rendus** à la maison. Elles partirent **comblées** de louanges. Les belles choses ont besoin d'être bien **écrites**. Sa mère est **morte**; mes sœurs sont **venues**. Les mauvaises nouvelles se sont toujours **répandues** plus promptement que les bonnes. C'est des débris de l'Empire romain que se sont **formés** la plupart des États de l'Europe. Suzanne s'est **trouvée** innocente (les verbes ont une signification *passive* dans ces trois derniers cas). — Que de gens se sont **repentis** des erreurs de leur passé (accord, parce que le verbe n'est, dans ce dernier exemple, ni *réfléchi* ni *réciproque;* quelle belle raison!)

Dans les verbes *actifs*, les verbes *réfléchis* et *réciproques*, le participe s'accorde avec le régime direct, quand celui-ci *précède*.

Le relatif *en* étant mis pour *de lui, d'elle, d'eux, d'elles*, est un régime *composé* qui ne peut pas communiquer l'accord au participe:

Nous avons lu plus de lettres que vous n'en avez **écrit**. Il a fait plus d'exploits que d'autres n'en ont **lu**.

Cette règle n'a pas empêché d'Alembert d'écrire à J.-J. Rousseau: Vous décriez nos pièces avec l'avantage non seulement d'en avoir **vues**, mais d'en avoir **faites**, ni Voltaire de donner au participe, précédé de **en**, l'accord logique, quand il le voulait; mais les grammairiens ici, comme dans mainte autre question, ont fini par l'emporter sur les auteurs et par faire plier l'usage à leur règle. Le participe précédé de *en* reste aujourd'hui toujours *invariable*, quand *en* est le seul complément du verbe.

Ce déni d'accord est d'autant plus incompréhensible que nous pouvons encore faire l'accord *logique* pour le verbe, quand celui-ci a pour *sujet* le pronom *en*, représentant un substantif *pluriel:*

Étaient ou **était-ce** des brigands? — Oui, c'en **étaient** (accord *logique* avec *en* représentant un sujet pluriel); oui, c'en **était** (accord grammatical avec *ce*).

Il faut écrire, et c'est déjà là notre règle actuelle [1]):

---

[1]) M. Bonnard voudrait que l'on revînt ici à l'ancienne règle de notre langue, qui regardait les deux verbes qui se suivent comme une locution inséparable, et qui écrivait en conséquence: Cette femme, je l'ai **entendu** chanter (elle chantait), comme: Cette chanson, je l'ai **entendu** chanter (elle était chantée), participe toujours invariable. Le pronom, que nous traitons

Je l'ai **vue** peindre (elle peignait); je l'ai **entendue** chanter (elle chantait); je les ai **vus** partir (ils partaient). — Je les ai **fait** passer; je les ai **laissé** passer; on les **a laissé** mourir; elle s'est **laissé** tomber; elles se sont **laissé** mourir de faim. (Voir, pour la règle d'aujourd'hui, ma Grammaire, 1re partie, page 288; 2e partie, pages 231-232).

Suivant Duclos, dit Wailly, il faut dire d'une femme:

On l'a **laissée** tomber, mourir. Elle s'est **laissée** aller; elle s'est **laissée** tomber; elle s'est **laissée** mourir (c'est la règle de presque tous nos grammairiens contemporains, du XIXe siècle; voir ma Grammaire).

Les infinitifs étant des verbes *neutres*, le pronom est, dit-on, complément du verbe *laisser;* mais Wailly n'est pas de cet avis. *Laisser tomber, laisser mourir,* etc., forment, dit-il, des expressions *inséparables* à sens *actif,* et il en est de même dans:

Cette femme, on l'a **fait** tomber, on l'a **fait** mourir.

Quelques grammairiens écrivent encore:

Les lois que s'étaient **imposé** les premiers chrétiens. Cette ville s'est **rendu** florissante,

parce que la syllabe finale du participe est alors toujours brève, et qu'en prononçant il n'est pas plus permis de mettre un intervalle entre le *participe* et le *sujet* qu'entre l'adjectif et le substantif. — Ces raisons sont ingénieuses, ajoute-t-il, mais sont-elles bien concluantes? Il ne le croit pas [1]).

Cette femme, je l'ai **vue** peindre (elle peignait). Elle est **allée** lui parler; elles sont **venues** nous consulter.

Dans: La lettre qu'a écrite le roi; les misères qu'ont souffertes nos aïeux; la peine qu'a prise votre frère, il avoue „que ces phrases sont dures à la prononciation, et que, pour éviter cette dureté, il faut transposer le sujet, en le mettant avant le verbe. Il n'admet pas non plus l'*invariabilité* dans:

---

tous aujourd'hui comme *unique* complément pour la simplification et la généralisation des règles, n'est pas cependant de l'aveu de tous nos bons grammairiens, le *véritable* et *seul* complément du verbe qui précède l'infinitif; ce complément, c'est *toute la proposition infinitive* avec son sujet à l'accusatif: Cette femme, je l'ai *entendu* chanter (j'ai entendu *elle chanter, elle chantant,* toute la proposition infinitive est complément ou régime de : *ai entendu*). Cette chanson, je l'ai **entendu** chanter (j'ai entendu *chanter elle, elle chantée*). Dans les deux cas le participe devrait rester *invariable*; l'usage actuel n'admet pas toutefois la même manière d'écrire dans les deux cas.

Au point de vue *logique* le changement proposé n'a rien de mauvais, mais que d'autres changements à faire dans notre théorie des participes si nous n'avions, pour les écrire, qu'à consulter la logique et le bon sens!

[1]) Voilà donc encore le XVIIIe siècle admettant des exceptions en raison de la prononciation, de l'euphonie, de l'oreille; pourquoi alors se moquer aujourd'hui de Vaugelas, pourquoi le tourner en ridicule ou sourire en lisant quelques-unes de ses règles?

Elle lui est **allée** parler; elles nous sont **venues** voir (c'est la règle de Ménage, notre règle d'aujourd'hui).

Il écrit, contrairement à Restaut:

Le Dieu Mercure est un de ceux que les anciens ont le plus **multipliés.** Ce jour est un de ceux qu'ils ont **consacrés** aux larmes (voir une peu plus haut, et pour la règle que nous suivons aujourd'hui, voir ma Grammaire, 2e partie, page 136, 3°).

Le participe est équivoque, dit-il, dans:

(Mes livres), je les ai **rangés** avec soin,

parce qu'on ne sait pas si c'est moi qui les *ai rangés*, qui ai pris soin de les mettre en ordre, ou s'ils ont été *rangés* par d'autres (voir, page 4, la différence entre l'idée d'*action* et celle *d'état*). Il faut dire, d'après lui, selon l'idée d'*action* ou d'*état:* Je les ai rangés *moi-même* (idée *d'action*), je les ai dans mon cabinet, rangés par ordre (idée *d'état;* participe alors séparé du substantif).

Au lieu des phrases trop dures avec le participe au féminin:

La personne que j'ai **plainte**; la maladie que j'ai **crainte**; les occasions que j'ai **fuies,**

il faut dire:

La personne dont j'ai plaint le sort; la maladie que j'ai appréhendée; les occasions que j'ai pris soin d'éviter.

Nos oreilles, s'il faut en croire M. Bonnard, ne seraient plus si chatouilleuses aujourd'hui, car, pp. 63-64 de sa brochure, il paraît tourner en ridicule le peu de goût que Vaugelas témoignait pour le participe passé féminin des verbes en *eindre*, *aindre*, *oindre*, etc., quand ces verbes ont des substantifs semblables à leurs participes passés, parce que „tant y a que ces participes passés choquent l'oreille" disent les Remarques sur Vaugelas, tome II, p. 14 (Paris, 1738, chez D. Nully).

Levizac (mort en 1813). A la grammaire de Wailly a succédé celle de Levizac, laquelle était en faveur au commencement de notre XIXe siècle. Les règles de son abrégé de Grammaire sont à peu près celles que nous suivons encore de nos jours. Il rejette, comme étant sans fondement, l'*invariabilité* du participe, qu'il fait accorder dans:

Les lettres qu'a **écrites** Mme de Sévigné. Dieu les avait **créés** innocents. Cette ville s'est **rendue** florissante.

Le Tellier (1762-1841). — La Grammaire de Le Tellier (1828) reconnaît que quelques grammairiens admettaient encore alors les deux exceptions qui précèdent, mais selon d'Olivet, dont il partage l'opinion, il faut orthographier, comme Levizac le faisait aussi: *écrites, créés* et *rendue.* Les exceptions ne servent, dit-il, qu'à embarrasser l'esprit; il vaut mieux s'en tenir à des règles *fixes* et

générales (le mot *fixe* est frappant de vérité quand il s'agit de nos grammaires en général, et de nos participes en particulier!!).

Il écrit comme nous le faisons aujourd'hui:

Cette femme s'est **proposée** pour modèle; elle s'est **proposé** d'enseigner la grammaire. Nous nous sommes **rendus** maîtres de la ville. Elle s'est **rendue** accusatrice. Ces hommes se sont **battus** (verbes *réfléchis* et *réciproques,* accord du participe avec le *régime direct*).

Cette affaire s'est **traitée** légèrement. Les cordes se sont **lâchées**. La désobéissance s'est **trouvée** montée au plus haut degré (voir comme comparaison quelques pages plus haut; ce sont ici des verbes *pronominaux* ayant une signification *passive* [1]), dit Le Tellier; l'accord du participe se fait avec le *sujet*).

Condillac et Wailly laissent, dit-il, le participe *laissé invariable* dans:

Votre sœur qu'on a **laissé** tomber. Ces femmes qu'on a **laissé** mourir;

mais il faut faire varier, selon lui, *laissé*, dans ces phrases, parce que *laissé* et l'infinitif suivant ne forment pas comme *fait*, suivi d'un infinitif, des mots *inséparables.*

Le participe, précédé du seul régime *en*, reste *invariable.* Avec *combien*, *autant*, *que*, *tant*, *moins*, *plus*, *trop,* il faut écrire:

Autant de batailles il a livrées, *autant* il en a **gagnées.** *Combien* en as-tu **vus,** je dis des plus huppés (Racine). *Combien* j'ai **lu** de *livres* (participe *invariable*, parce que le mot *livres* suit le participe).

Lequien. Le Traité des participes de Lequien (1816) nous donne à peu près les mêmes règles que celles que nous trouvons dans Noël et Chapsal. Dans:

Cette maison s'est **vendue** (a été vendue) cher. Le participe s'accorde encore toujours, selon lui, avec le *sujet;* nous le faisons accorder aujourd'hui avec le *régime* ou *complément direct*, est-ce plus logique? — Revenons donc aux règles de Vaugelas.

Il parle, en rejetant leur règle, de quelques grammairiens qui laissent le participe *invariable* dans:

La justice que vous ont **rendu** vos juges. La leçon que vous ont **donné** vos maîtres;

la place du *sujet* n'influe en rien, ajoute-t-il, sur l'accord du participe. C'est encore à tort, dit-il, que les mêmes grammairiens écrivent:

Elle s'est **rendu** la maîtresse; Adam et Ève que Dieu avait **créé** innocents.

---

[1]) Voilà Le Tellier revenu aux idées de Vaugelas. — Sont-elles plus mauvaises que celles de Ménage?

Quant au participe *laissé* suivi d'un infinitif, il admet la double règle, tout en donnant la préférence à la seconde (accord du participe) qui paraît l'emporter aujourd'hui, écrit-il, dans:

Je les ai **laissé** passer; je les ai **laissés** passer, venir, sortir, mourir, etc., etc.

Beaucoup de personnes se trompent, dit-il, en faisant le participe *variable* dans:

M'as-tu envoyé des livres? Je vous en ai **envoyés.**

Il faut ici laisser le participe *invariable.* La remarque de Lequien prouve cependant que de son temps, beaucoup de personnes faisaient encore l'accord *logique*, ce qui n'est plus permis aujourd'hui. Pour quelles raisons? *Elles sont peut-être bien belles*, dirait Buffier, s'il vivait encore, *mais j'avoue que je n'y comprends rien du tout.* Admettons l'usage, puisque l'usage paraît bien établi; quant à la logique, je ne vois pas ce qu'elle a gagné dans tous les changements qu'elle a faits. La grammaire s'est simplifiée depuis la seconde moitié du XVIII[e] siècle, c'est vrai; elle se simplifiera encore, il faut l'espérer. On raisonnait beaucoup trop au XVII[e] siècle; en raisonnant un peu plus et un peu mieux que nous ne le faisons aujourd'hui, nous parviendrions certainement à mettre plus logiquement notre grammaire d'accord avec notre langue, et nous arriverions, sans aucun doute, à une simplification qui ferait écrouler en quelques années tout l'échafaudage édifié avec tant de peine par les Girault Duvivier, les Napoléon Landais et les autres grammairiens de notre XIX[e] siècle, qui n'ont jamais montré le moindre souci d'étudier l'histoire de notre langue, d'en suivre le développement à travers les siècles et de nous donner des règles qui répondent à l'esprit et aux besoins du français que nous parlons et que nous écrivons aujourd'hui. Il n'était pas nécessaire, pour en arriver là, de saper tous les usages reçus; il ne fallait qu'en montrer le bon côté là où ceux-ci peuvent être conservés, et qu'en indiquer les défauts, les anomalies, là où les préceptes grammaticaux sont évidemment en contradiction avec le français de l'époque où nous vivons.

Noël et Chapsal. J'aurais voulu ne donner ici que les principales règles de la première édition de la grammaire de Noël et Chapsal, en me bornant à consigner celles qui se distinguent des éditions en usage de nos jours; malheureusement, je n'ai sous les yeux que la 4[e] édition, qui date de 1833 (Paris, Maire-Nyon, Quai Conti, № 13): Nouveau traité des Participes.

Les participes *excepté*, *passé*, *attendu*, *vu*, etc., sont *invariables*

quand ils précèdent *immédiatement* le substantif, car dans ce cas ils, font accidentellement *l'office de prépositions* [1]).

Il est étrange qu'après avoir donné parfaitement la raison de *l'invariabilité* de ces participes, qui sont devenus presque tous, dans ce cas, des *prépositions*, Noël et Chapsal, comme aujourd'hui A. Roche, se croient obligés de recourir à *l'ellipse* du verbe *avoir* pour rendre compte de cette *invariabilité*:

Excepté mes enfants (*ayant* excepté mes enfants), etc., etc.

Cette dernière explication, nous l'avons déjà dit dans notre Grammaire, est tout aussi fausse que celle qui explique dans ce cas *l'invariabilité* par des formes prétendument *impersonnelles*.

Excepté la vertu (*étant excepté* la vertu); **passé** deux heures (*étant passé* deux heures).

Toute règle est fausse quand elle n'est pas d'accord avec l'histoire de notre langue ; or, ces mots étant déjà, dans les exemples précédents et autres semblables, analysés comme *prépositions* dans les premières éditions du dictionnaire de l'Académie et dans toutes nos bonnes grammaires du XVII[e] siècle, nous n'avons plus besoin, nous n'avons plus même le droit de recourir à des *ellipses* ou à des formes *impersonnelles* pour expliquer une chose qui s'explique assez clairement par elle-même. Les *prépositions* sont *invariables* et, dans les cas précités, nos anciens participes ne sont plus autre chose, pour la plupart, que de *vraies prépositions*.

Quiconque a étudié tant soit peu l'histoire de notre langue sait, du reste, que le français, avant de traiter les mots construits de cette manière comme des *prépositions*, les regardait comme de *vrais participes*, et les faisait accorder, comme dans *l'ablatif absolu latin*, en genre et en nombre avec le substantif auquel ils se rapportaient:

Exceptées les forteresses (Froissard). Tous les autres bateaux périrent, **exceptée** la nacelle où étaient ces deux petits enfants (Amyot). Ils furent tous noyés, **exceptés** aucuns qui avoient pris le chemin vers les cousteaux (Rabelais; Garg. I, 36).

Il est impossible, avec une de nos Revues que l'on dit cependant très sévère en fait de critique, de louer, comme connaissant bien notre langue moderne et l'histoire du français, les écrivains qui nous donnent dans leurs manuels les règles que nous venons de mentionner.

---

[1]) La grammaire de Palsgrave, 1530, analyse déjà *excepté* comme une *conjonction* (p. 877. Paris, Imprimerie nationale, 1852). — Voir ma Grammaire, 1878-79; ces mots, regardés d'abord par nos plus anciens grammairiens et par la 1[re] édition du Dictionnaire de l'Académie (1694) comme *adverbes* ou comme *conjonctions*, ont été bientôt après traités comme de véritables *prépositions*, dans les cas où ils précèdent immédiatement le substantif.

Dans des phrases comme les suivantes :

Cette maison s'est **bâtie** promptement. Cette erreur s'est **glissée** à mon insu dans mon rapport.

Les verbes *se glisser*, *se bâtir*, disent Noël et Chapsal, sont employés figurément, en ce qu'ils attribuent au *sujet* une *action* qu'il est incapable d'exécuter. Il faut cependant faire la question comme si les substantifs *maison* et *erreur* agissaient réellement, et l'accord se fait avec le *régime*. — Noël et Chapsal se distinguent ici de leurs devanciers, qui, comme nous l'avons vu, faisaient accorder, dans ce cas, le participe avec le *sujet*.

En agissant ainsi, on généralise avec Ménage, mais fait-on de la logique ?

Dans les phrases suivantes :

Nous nous sommes **abstenus** de nourriture. Mes amis, vous vous êtes **repentis** de votre légèreté. Elles se sont **méfiées** de nous. Ils se sont **emparés** de la ville. Vos craintes se sont **évanouies**,

Noël et Chapsal, — condamnant déjà en 1833 les grammairiens aux règles *uniques* qui devaient venir après eux, en se croyant les vrais Copernics de la science grammaticale, — disent qu'on ne peut pas faire ici la question *qui* ou *quoi* ; ces questions, que l'on trouve dans certains ouvrages de nos jours, ne sont pas françaises.

Noël et Chapsal, après ces sages réflexions dont ils auraient dû tirer une conséquence logique, font cependant deux lignes plus bas *accorder* ces participes avec leur *régime*, le *second pronom*. Pourquoi alors avoir établi que ces verbes ne peuvent pas avoir de régime, vu qu'on ne peut pas dire: Ils ont emparé *qui?*— nous avons abstenu *qui?* elles ont méfié *qui?* elles ont évanoui *qui?* — Avouons donc, lecteurs, que Vaugelas était plus logique que nous quand il faisait, comme l'ancienne langue, accorder ces participes avec le *sujet* du verbe, car nous le faisons, nous aussi, comme Noël et Chapsal, accorder avec un *complément* qui n'existe pas.

Quant au participe que les XVIIe et XVIIIe siècles laissaient le plus souvent *invariable*, lorsque, précédé du régime, il était suivi du sujet du verbe, Noël et Chapsal nous disent naturellement que la *raison* et l'*usage* ont fait bonne justice de cette exception. Ils écrivent aussi, comme nous le faisons tous aujourd'hui:

On les a **supposés** coupables, parce qu'on les a **vus** embarrassés [1]. Les a-t-on **vus** mutins ; les a-t-on **vus** rebelles ?

---

[1]) Remarquons qu'on ne peut plus écrire aujourd'hui, comme le fait, deux fois de suite et dans deux éditions subséquentes, un de nos grammairiens aux règles *uniques* : Je les ai **vu** emmenés ; le participe doit être absolument ici au *pluriel*. Nous écrivons également avec le participe *variable*: Je les ai **vus** emmenant *leurs prisonniers;* je les ai **vus** emmenés *par leurs vainqueurs*.

C'est le génie de notre langue et l'usage qui s'opposent, disent-ils, à ce que le participe varie dans :

On les a **fait** marcher. On les a **fait** tomber ; etc., etc.

Il faut écrire avec le participe *variable* :

On les a **laissés** partir ; on les a **laissés** s'échapper, etc., etc.

«Le participe de certains verbes *accidentellement pronominaux* s'accorde toujours avec le *second pronom*, bien que la décomposition ne semble [1]) pas indiquer que ce pronom soit *régime direct* :

Nous nous sommes **défiés** de leurs intentions. Messieurs, vous vous êtes **doutés** de cette perfidie. Ils se sont **saisis** de mon enfant. Elle s'est **jouée** de moi. La vengeance s'est **tue**. Elle s'est **plainte** de vous. Ils se sont **aperçus** du piège. Ils se sont **servis** de mon crédit. Elles se sont **prévalues** de notre simplicité. Ils s'en sont **allés** en France.

Le pronom en ne signifie plus pour Noël et Chapsal que : *de ceci, de cela*, pronoms toujours *singuliers*. Il est donc impossible que le participe précédé du pronom *en*, seul, prenne l'accord.

(Des élèves), nous en avons **récompensé** ; (des livres), nous en avons **reçu**.

Je prie mes lecteurs de vouloir bien remarquer que la grammaire de Noël et Chapsal a été corrigée bien des fois, sans doute, depuis sa 4e édition. Je n'ai pris la 4e, pour en rendre compte, que parce que, comme je l'ai dit plus haut, je n'ai pu me procurer la première. Mon dessein n'était pas en cela de vouloir trouver matière à critique, mais de montrer ce qu'a pu être, vers la 20e année de notre siècle, un livre qui a eu tant de succès dans nos écoles. Je partage parfaitement l'avis de M. Darmesteter lorsqu'il dit, dans la critique qu'il a faite de la 1re édition de la Nouvelle Grammaire de M. Brachet (sans que je puisse toutefois parfaitement me rappeler ses termes), que notre philologue français — je parle de Brachet — aurait dû tâcher de nous donner une grammaire aussi bonne que celle de Noël et Chapsal. Je suis donc bien loin de partager l'opinion de quelques-uns de nos grammairiens, aux règles uniques dans leur genre, qui trouvent que dans Noël et Chapsal le nombre des règles *fausses* ou *incomplètes* est, au moins, égal à celui des règles *vraies* et réellement *utiles*. La Grammaire de Noël et Chapsal est, en somme, excellente malgré ses omissions et ses erreurs communes à presque toutes nos grammaires ; l'on ne peut adresser contre elle un reproche, comme celui qui précède, que lorsque l'on a soi-même à se disculper humblement devant le public des innombrables bévues

---

[1]) Le mot *semble*, ajouté ici, fait réellement honneur au bon sens de MM. Noël et Chapsal. — La simplification des règles ou leur généralisation est une bien belle chose, comme je le disais plus haut, mais cette simplification est-elle toujours *logique?* n'est-elle pas ici complètement *absurde?*

qu'on a légèrement laissé glisser dans ses livres par ignorance des règles les plus élémentaires de notre langue. Il est parfois très agréable de vouloir se justifier de ses propres fautes en essayant de trouver un ou des confrères qui n'en aient pas moins commis que nous.

Nous n'avons pas à parler dans ce petit ouvrage des grammaires historiques, comme celles de Marty-Laveaux et de Brachet, connues depuis trop peu de temps en France pour qu'elles aient pu amener jusqu'ici le moindre changement dans notre orthographe. La grammaire de Marty-Laveaux est, du reste, trop courte, et mérite à peine le nom de Grammaire historique. Quant à la Grammaire historique de M. Brachet, elle ne traite que de la première partie de notre grammaire, l'étymologie ou lexicologie (comprenant la phonétique), et sa Nouvelle Grammaire ne comprend qu'une cinquantaine de pages de syntaxe, ce qui ne l'a cependant nullement empêchée, vu sa nouvelle direction vers les études historiques, de jouir aussitôt d'un succès, du reste, bien mérité, et d'arriver en moins de quatre ans à une 4[e] édition.—Espérons que M. Brachet, dans les éditions suivantes, saura donner un nouveau développement à la partie syntaxique de son livre; il arrivera par là à un succès que n'aura peut-être pas même connu la Grammaire aux cent éditions de Noël et Chapsal. M. Darmesteter, le savant critique de nos Revues, promet de nous donner aussi bientôt une Grammaire historique de notre langue, et M. Chabaneau, professeur à l'académie de Toulouse, nous fait la même promesse dans le livre qu'il a publié (2[e] édition), cette année, sur la conjugaison des verbes français. Ces grammaires amèneront-elles dans un avenir peu éloigné les changements tant désirés par nos sociétés grammaticales dans les règles du *participe passé?* C'est ce que sauront ceux qui viendront après nous. Quant à l'Académie, comme nous l'avons déjà dit, nous n'avons pas à compter sur elle. Toujours fidèle à la règle à laquelle elle s'est engagée dès sa fondation, elle ne reconnaît que *l'usage établi*. Il faut donc que la réforme parte des grammairiens et des écrivains, si toutefois l'on veut sérieusement qu'une réforme se fasse sous ce rapport dans notre langue ([1]).

---

[1]) Les ouvrages que nous avons consultés pour écrire ce petit travail se trouvant tous mentionnés dans le corps même de notre opuscule, il devient, croyons-nous, inutile d'en faire ici une nomenclature spéciale. — Il ne me reste plus, en terminant ce petit livre, qu'à exprimer ma plus vive et plus sincère reconnaissance à S. Exc. *M. le Conseiller privé* Buytchkoff, adjoint de S. Exc. le Directeur de la Bibliothèque publique Impériale, qui s'est gracieusement empressé de mettre à ma disposition les quelques ouvrages qui me manquaient pour compléter mon travail.

